

Concours de projets d'architecture

À un degré, organisé en procédure ouverte, selon le règlement SIA 142
Association le Bosquet Institution spécialisée — rue du château d'Affry n°15
et n°17, à Givisiez - parcelles n°40 et 90



Rapport du jury

Transformation du secteur socio-éducatif (SE)
et du jardin d'enfants spécialisé (JES)

TABLE DES MATIÈRES

Rappel des principales clauses relatives à la procédure	4
Objectifs du concours (résumé)	5
Jury	6
Déroulement de la 1ère séance de jugement	8
Déroulement de la 2ème séance de jugement	10
Approbation du jury	12
Levée de l'anonymat	14
Critiques des projets classés	16
Projets non retenus	36

Maître d'ouvrage :

Association le Bosquet
Institution spécialisée
(Jardin d'enfants spécialisée,
Secteur socio-éducatif)
Route du Château d'Affry 17
Case Postale - 1762 Givisiez
<https://le-bosquet.ch/>

Organisateur de la procédure :

Tekhne SA
Avenue de la Gare 2
CH-1700 Fribourg
www.tekhne.ch

Mise en page :

Anorac Studio Sàrl
Avenue de la Gare 12
CH-1700 Fribourg
www.anoracstudio.ch



Rappel des principales clauses relatives à la procédure

Le maître de l'ouvrage est l'Association le Bosquet Institution spécialisée ci-après désignée «maître de l'ouvrage» (MO).

Le bureau Tekhne SA a été mandaté par le maître de l'ouvrage pour l'organisation du concours de projets d'architecture en procédure ouverte, à un degré, selon le règlement SIA 142, pour la construction/rénovation des bâtiments et des installations des secteurs socio-éducatif et jardin d'enfants spécialisé ainsi que les espaces communs aux deux secteurs, situés dans les bâtiments n°15 et n°17.

A la suite du concours, la Maîtrise d'Ouvrage sera assumée exclusivement par l'Association le bosquet Institution spécialisée.

Conditions de participation et échéances

Bases légales

Le concours de projets d'architecture et d'urbanisme à un degré, en procédure ouverte, était régi par le Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie de la Société suisse des architectes et des ingénieurs (SIA) n°142, édition 2009.

La présente procédure de concours est également régie par le droit des marchés publics, à savoir :

- AIMP 2019, l'accord intercantonal sur les marchés publics.
- la loi cantonale fribourgeoise du 01.01.2023 sur les marchés publics.
- le règlement fribourgeois du 01.01.2023 sur les marchés publics.

L'annonce officielle du concours a été publiée sur le site Internet www.simap.ch.

Déroulement du concours à un degré

Le concours devait permettre au jury d'identifier un projet pour le site. Il correspondait aux prestations d'architecte.

A l'issue du concours, le jury a recommandé au maître de l'ouvrage un lauréat pour la conclusion d'un mandat de poursuite des études.

Conditions de participation

Le concours était ouvert à des équipes d'architectes, établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'Accord GATT/OMC sur les marchés publics du 15 avril 1994, pour autant qu'elles répondaient à l'une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme d'architecture délivré soit par l'une des Ecoles Polytechniques Fédérales suisses (EPF), soit par l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG) ou par l'Accademia di Architettura di Mendrisio, soit par l'une des Hautes Ecoles Spécialisées suisses (HES ou ETS) ou d'un diplôme jugé équivalent*.

- être inscrit au Registre suisse des architectes, REG, au niveau A ou B (le niveau C étant exclu).

* Lors de l'inscription, les concurrents en possession d'un diplôme étranger doivent fournir la preuve de son équivalence. Cette dernière peut être demandée à la Fondation des Registres suisses des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement - REG, Hirschengraben 10, 3011 Berne, tél. +41 31 382 00 32, www.reg.ch. Le SEFRI peut reconnaître également les qualifications professionnelles étrangères, voir lien ci-joint :<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/reconnaissance-de-diplomes-etranagers.html>

Les bureaux portant la même raison sociale, même issus de cantons, régions ou pays différents, ne pouvaient déposer qu'une seule demande d'inscription en qualité de membre d'une équipe. Les bureaux ne portant pas la même raison sociale mais faisant partie d'une même holding pouvaient participer chacun à une équipe sous réserve que ces bureaux soient inscrits distinctivement au registre du commerce et que la participation de la maison-mère dans ces bureaux ne dépasse pas 20 %. En qualité de membre associé d'un consortium, un mandataire, un bureau, une entreprise ou une société ne pouvait rendre qu'un seul projet.

Ces conditions de participation devaient être remplies au moment de l'inscription et jusqu'à la fin de la procédure. Une copie du diplôme ou d'un justificatif témoignant de l'inscription au REG était à joindre aux documents. Dans le cas d'une équipe temporaire, tous les membres du groupe devaient remplir les conditions de participation.

Les concurrents devaient vérifier qu'ils ne se trouvent pas en situation de conflit d'intérêts selon l'art. 12 du règlement SIA 142, édition 2020. La directive de la commission SIA 142/143 «Conflits d'intérêts» étant accessible sur le site www.sia.ch, rubrique «concours» aide à l'interprétation de l'art. 12.2.

Était donc exclue du concours :

- toute personne employée par le Maître d'ouvrage (les membres du jury, l'organisateur, les spécialistes-conseils), par un membre du jury ou par un expert nommé dans le programme du concours,

- toute personne proche parente ou en relation de dépendance ou d'association professionnelle avec un membre du jury ou un expert nommé dans le programme du concours,

- toute personne ayant participé à la préparation du concours. Les personnes désirant participer au concours étaient tenues de veiller à ce que ces cas de figure ne les concernent pas.

Inscription au concours

L'inscription était à télécharger via le site simap.ch et devait être envoyée sur le mail fribourg@tekhne.ch. Un bon de retrait de la maquette était transmis aux participants dès réception de l'inscription, ce dernier faisait office de validation de l'inscription.

- La maquette était à retirer directement chez le maquetiste Atelier Blanc Mat Sàrl, route de Rosé 48, 1754 Rosé, tel 026 470 22 60 : dès le 23.04.24, appel téléphonique obligatoire avant de passer.

Prix, mentions et indemnités

Conformément à l'art. 17 SIA 142 et à son annexe «Détermination de la somme globale des prix» de mars 2008, rév. juin 2015, la somme globale des prix et mentions éventuelles s'élevait à CHF 150'000.- HT.

Ce montant a été déterminé d'après les données suivantes :

- coût de l'ouvrage CFC 2+4 (y compris honoraires) estimé hors TVA à CHF 15'000'000.-,
- catégorie d'ouvrage IV, garderie, jardins d'enfants, écoles maternelles,
- degré de complexité n = 1.0,
- prestation offerte lors du concours jugée équivalente à la prestation SIA avant-projet partiel 3% x 2 des prestations d'avant-projet recherche de parti,

Il a été attribué 5 prix, y compris d'éventuelles mentions. Selon l'art. 17.3 du règlement SIA 142, des mentions pouvaient être attribuées pour 40% de cette somme au maximum. Les prix ont été attribués aux lauréats du concours dont la proposition a été admise par le jury et dont le dossier était complet.

Conformément à l'art. 22.3 du règlement SIA 142, le jury recommande pour la poursuite des études le projet lauréat ayant reçu le premier prix, à l'unanimité de tous les membres du jury, y compris tous les membres représentant le Maître d'ouvrage.

Litiges et recours

Les décisions du Maître d'ouvrage/adjudicateur relatives au choix du projet lauréat ou à l'attribution du mandat, peuvent faire l'objet d'un recours auprès de Tribunal Cantonal de Fribourg. Le recours dûment motivé doit être déposé dans les 20 jours dès la notification de la décision du Maître d'ouvrage/adjudicateur sur le site [Simap](http://simap.ch).

Objectifs du concours (résumé)

L'objectif du projet architectural est la construction/rénovation des bâtiments et installations des secteurs socio-éducatif et jardin d'enfants spécialisé ainsi que les espaces communs, situés dans les bâtiments n°15 et n°17.

L'association le Bosquet Crèche qui se trouve dans le bâtiment n°19, ne fait pas partie du présent concours. Les travaux de rénovation du bâtiment 19, seront effectués au préalable par le bureau d'architecture Lateltin et Monnerat.

Les travaux doivent être mis en œuvre tout en garantissant le maintien de l'exploitation de la crèche. A ce jour les installations techniques sont interconnectées entre les 3 bâtiments, l'objectif étant de rendre le bâtiment n°19 (crèche) indépendant des bâtiments n°15 et n°17, également en termes de comptage des énergies utilisées, car le financement et les frais de fonctionnement du JES et du SE sont assurés par le Canton de Fribourg (Service de la prévoyance sociale).

Pendant les travaux, il faut partir du principe que les enfants des secteurs JES + SE seront pris en charge dans un autre lieu.

Jury

Le jury était constitué de :

Président :

M. Marc Sugnaux
Président du Comité de l'association le Bosquet Institution spécialisée

Vice-Président :

M. Blaise Tardin
Architecte EPFL-SIA-FAS, Tardin Pittet architectes, 1012 Lausanne

Membres représentants du Maître d'ouvrage :

M. Alain Wampach
Collaborateur scientifique, Service de la prévoyance sociale SPS

M. Eric Mennel
Syndic de Givisiez & chef de section protection des eaux, Etat de Fribourg

Membres professionnels :

M. Yves Macherel
Architecte EPFL-SIA-FAS, avenue Vinet 5, 1004 Lausanne

Mme Maria Saiz
Architecte urbaniste etsam fas/bsa, Rapin Saiz Architectes, Chaussée de la Guingette 12, 1800 Vevey

Mme Sandra Maccagnan
Architecte HES-SIA-FAS, Fournier Maccagnan architectes FAS SIA, Rue du Cropt 28, 1880 Bex

Suppléant représentant du Maître d'ouvrage :

Mme Elisabeth Reber, Directrice Institution spécialisée (Jardin d'enfants spécialisée, Secteur socio-éducatif) / démissionnaire à la retraite

Mme Océane Morand, Directrice Institution spécialisée (Jardin d'enfants spécialisée, Secteur socio-éducatif) / successeure

M. Mathieu Schneider
Membre du Comité de l'association le Bosquet Institution spécialisée

Suppléants professionnels :

M. Léonard Chabloz Rihs
Architecte chef de projet, Tekhne

Experts pouvant être consultés avant délibérations du Jury :

Expertise économique : Olivier Vésy, Tekhne

Le jury se réserve le droit de faire appel à d'autres experts en cas de besoin.

Tous les documents emballés, sans exception et non pliés, devaient parvenir sous couvert de l'anonymat, au plus tard le : (la date du timbre postal faisant foi)

Le mardi 03 septembre 24, à 16h

À l'adresse du concours : aux horaires indiqués sous 2.1

Tekhne SA
Concours Le Bosquet
Avenue de la Gare 2
CH-1700 Fribourg

Les documents portaient la mention « Concours Le Bosquet » ainsi qu'une courte devise reportée sur la fiche d'identification. Cette dernière devait être insérée dans une enveloppe anonyme, fermée, de couleur distincte des autres emballages et portant l'indication « levée de l'anonymat » et la devise du projet, à l'exclusion de toute autre indication. La fiche d'identification devait porter clairement les noms des auteurs du projet et de leurs collaborateurs, plusieurs fiches pouvaient être remises en fonction de l'effectif de l'équipe.

Les concurrents étaient seuls responsables de l'acheminement et du dépôt de leur projet dans le délai et à l'endroit indiqués. Tout projet parvenant après ce délai était exclu. L'envoi par courrier postal était autorisé, sous couvert de l'anonymat. Au cas où un office postal n'admettrait pas d'envoi sans mention d'expéditeur, le participant était chargé de trouver une tierce personne de son choix qui était habilitée à figurer sur l'envoi mais qui ne permettait pas à des tiers de l'identifier. En aucun cas, l'adresse du participant ne devait être appliquée (exclusion du jugement) et une adresse fictive n'était pas recommandée, parce qu'elle rend impossible d'éventuels contacts indispensables. Les participants étaient obligés de suivre le cheminement de leurs envois par internet sous www.post.ch « Track & Trace ».

13 dossiers conformes ont été remis dans les délais, soit :

N°	Devise
1	COMME À LA MAISON
2	Dominos
3	INTO THE TREES
4	LE NID
5	PETITE ETOILE
6	HÊTRE OU NE PAS HÊTRE
7	Marcello
8	BASILE ET HENRY
9	Deux p'tits trucs en plus
10	CHRYSALIDE
11	BABYLONE
12	Au balcon
13	Liliacéa

Aucun dossier n'est arrivé hors délais.

Examen préalable

Conformément à l'art 15 du règlement SIA 142, les projets rendus ont été soumis à divers examens préalables, effectués par :

Tekhne :

- Conformité générale des dossiers
- Respect du programme, surfaces SP
- Respect du règlement des constructions IOS, IBUS, (distances aux limites...)
- Prise en compte des critères du label Minergie P Eco
- Respect du nombre de places de parc (voitures, 2 roues)

Documents demandés / Anonymat

Il ressort de l'examen préalable que :

- Tous les projets sont parvenus sous le couvert de l'anonymat.
- Les clefs USB ont été mises en lieu sûr.
- L'ensemble des dossiers contenaient les documents et informations essentiels demandés dans le programme du concours
- L'ensemble des documents / projets semblaient clairement compréhensibles.

Déroulement de la 1ère séance de jugement

Le jury s'est réuni au complet le 26 septembre 2024, l'examen des dossiers a débuté à 8 heures.

Le jury a pris connaissance des résultats de l'examen préalable. Sur cette base il a décidé à l'unanimité d'admettre l'ensemble des projets au jugement.

Ont été rappelés les critères de sélection énoncés dans le programme :

- cohérence d'ensemble du parti choisi ;
- qualité architecturale, notamment du traitement des enveloppes et des toitures des bâtiments ;
- compatibilité avec le projet d'accueil et ses possibles évolutions, modularité et évolutivité autorisées par le concept et sa matérialisation ;
- pertinence technique et économique, optimisation des solutions à la construction et à l'exploitation, rationalité des solutions vis-à-vis de l'étendue du projet ;
- durabilité ;
- qualité des espaces extérieurs, interaction avec les espaces voisins ;
- solutions spatiales efficaces à toutes les échelles du projet ;
- réponses pertinentes, même en cas d'évolution du projet global ;
- solutions ingénieuses d'un point de vue technique et économique.

1er tour :

Le jury décide de passer en revue, dans un premier temps, l'ensemble des projets sous l'angle de l'intégration dans le site et le parc.

À l'issue de ce premier tour d'examen sont écartés les projets suivants, jugés manifestement défailants dans leur réponse au problème d'intégration dans le site et le parc :

N°	Devise
2	Dominos
4	LE NID
6	HÊTRE OU NE PAS HÊTRE
11	BABYLONE

2ème tour :

Le jury réexamine les projets restants, en accordant une attention particulière à l'organisation intérieure, aux propositions constructives, et à la qualité des espaces extérieurs.

À l'issue de ce second tour d'examen sont écartés les projets suivants, jugés manifestement défailants dans leur réponse à l'organisation intérieure, aux propositions constructives, et à la qualité des espaces extérieurs :

N°	Devise
5	PETITE ETOILE
8	BASILE ET HENRY
12	Au balcon

Conclusions 1ère séance de jugement

Le jury réexamine l'ensemble des projets, et confirme les décisions prises. Sont donc retenus pour l'analyse économique les projets suivants :

N°	Devise
1	COMME À LA MAISON
3	INTO THE TREES
7	Marcello
9	Deux p'tits trucs en plus
10	CHRYSLIDE
13	Liliacéa

Déroulement de la 2ème séance de jugement

Le jury s'est réuni au complet le mercredi 6 novembre 2024, l'examen des projets a commencé à 8 heures.

La séance a débuté par la présentation de l'analyse économique des 6 projets. Conclusion, les 6 projets sont économiquement bien réfléchis et restent dans des valeurs économiques acceptables.

3ème tour :

À l'issue du 3ème tour d'examen est écarté le projet suivant, jugé manifestement défaillant dans les surfaces du programme :

N°	Devise
10	CHRYSALIDE

Tour de repêchage de l'ensemble des projets

Le jury passe en revue toutes les propositions éliminées et confirme ses décisions.

Etablissement du classement

Sur la base de l'ensemble des critères énoncés précédemment, ainsi que des critiques individuelles, le jury adopte, à l'unanimité, le classement suivant :

N°	Devise
1	COMME À LA MAISON
3	INTO THE TREES
13	Liliacéa
7	Marcello
9	Deux p'tits trucs en plus

Attribution des prix

Le cahier des charges prévoyait la distribution de 4 à 8 prix. Vu le nombre restreint de concurrents, le Jury a décidé de remettre 5 prix et d'attribuer une indemnité de CHF 3'000.- HT à chaque concurrent ayant rendu un projet admis au jugement, et décide des montants à attribuer à chacun de ces projets :

Projet n° 1	<i>Comme à la maison</i>	1 ^{er} rang - 1 ^{er} prix	38'000 CHF
Projet n° 3	<i>Into the trees</i>	2 ^{ème} rang - 2 ^{ème} prix	32'000 CHF
Projet n° 13	<i>Liliacéa</i>	3 ^{ème} rang - 3 ^{ème} prix	18'000 CHF
Projet n° 7	<i>Marcello</i>	4 ^{ème} rang - 4 ^{ème} prix	13'000 CHF
Projet n° 9	<i>Deux p'tits trucs en plus</i>	5 ^{ème} rang - 5 ^{ème} prix	10'000 CHF

Conclusions et recommandations du jury

Arrivé au terme du jugement, le Jury tient à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses aux problèmes posés. La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence la difficulté des choix à opérer en termes d'implantation, de volumétrie et d'organisation, pour pouvoir proposer une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

A l'unanimité, le Jury propose au Maître de l'Ouvrage de confier à l'auteur du projet n° 1 "COMME A LA MAISON", la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, du fait de son attitude par rapport au site et au contexte bâti, et par le caractère domestique qu'il dégage, répond de façon adéquate et sensible aux objectifs formulés par le Maître de l'Ouvrage.

Lors du développement du projet, il y aura toutefois lieu de porter attention :

- au souhait de pouvoir proposer une liaison de service au niveau de l'étage,
- aux différences de niveaux du rez-de-chaussée, qui pourraient être simplifiés,
- à la localisation de certaines fonctions en relation avec l'entrée, qui devra être précisée avec les utilisateurs,
- de même qu'aux propositions relatives à la liaison entre les bâtiments 17 et 19 et au nouveau sous-sol, qui devront être rediscutées.

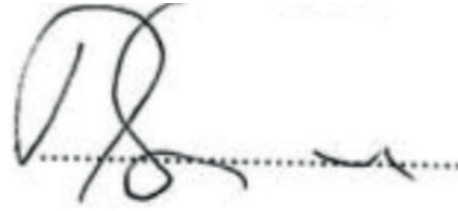
Le Jury remercie les concurrents qui, par la diversité de leurs contributions, ont permis de se rendre compte que certains aspects du programme pouvaient être éventuellement reconsidérés, par exemple pour ce qui concerne le nombre de places de parking et vélos réellement nécessaires, que ce soit en surface ou en sous-terrain.

Approbation du jury

MEMBRES DU JURY et Suppléants

Date : le 22.11.24

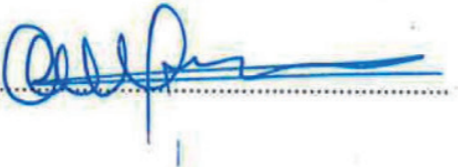
M. Marc Sugnaux



M. Blaise Tardin



M. Alain Wampach



M. Eric Mennel



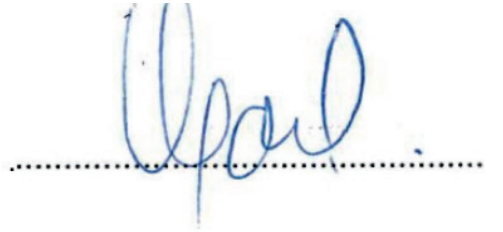
M. Yves Macherel



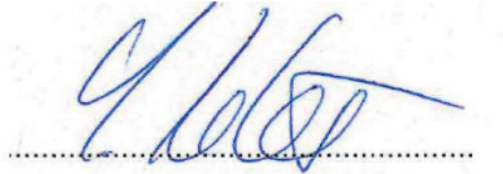
Mme Maria Saiz

Maria Saiz .

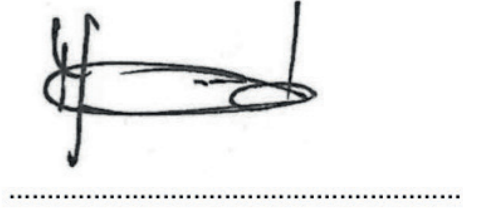
Mme Sandra Maccagnan



Mme Elisabeth Reber



Mme Océane Morand



M. Mathieu Schneider



M. Léonard Chabloz Rihs



Levée de l'anonymat

Le Jury procède à l'ouverture des enveloppes et à la levée de l'anonymat.

n° 1	COMME À LA MAISON	Bureau Deschenaux Architectes Sàrl Rue de Zaehringen 7, 1700 Fribourg Valentin Deschenaux Sara Mendes da Cunha Thibaut Servirer Ruben Mahler Luc Rotzetter Loïs Andrey Fabrice Meylan, Co-Struct SA	n° 8	BASILE ET HENRY	Groupement SAJAA sàrl & Quartal sàrl Rue de la Borde 14, 1018 Lausanne Nicolas Cuénod Apolinario Soares Marie-Luce Jaquier Arthur Lutzelschwab Patrick Defago
	Propriétaire(s) Collaborateur-trice(s)			Collaborateur-trice(s)	
	Ing.civil Consultant				
n° 2	Dominos	Atelier Benoit Jacques Sàrl Rue de l'industrie 13, 1005 Lausanne Benoit Jacques Carlotta Boxebeld Maxime Thierrin	n° 9	Deux p'tits trucs en plus	Lateltin Monerat architectes SA Route-Neuve 7A, 1700 Fribourg Pascal Pauchard arch. HES Benoit Sierro arch. HES Eric Lateltin arch. HES Architecte paysagiste Weber + Brönnimann AG Morillonstrasse 87 3007 Bern
	Propriétaire(s) Collaborateur-trice(s)			Collaborateur-trice(s)	
				Consultant(s)	
n° 3	INTO THE TREES	Aviolat Chaperon Escobar Architectes Bd. De Pérolles 14, 1700 Fribourg Alexandre Aviolat Sébastien Chaperon	n° 10	CHRYSLIDE	XDS Architectes Route de la Maladière 6, 1022 Chavannes Xaïme Diz Susana Granizo Polo
	Propriétaire(s)			Propriétaire(s) Collaborateur-trice(s)	
n° 4	LE NID	Soyha Architectes 7 rue Paul Bodin, 75017 Paris Samira Ougouadfel architecte DPLG Sofiane Ousaid Damien Ravel	n° 11	BABYLONE	Urko Sanchez architects international SL Calle Libertad 20, 4D 28004 Madrid Jorge Munoz Ana Nunez
	Propriétaire(s) Collaborateur-trice(s)			Propriétaire(s)	
n° 5	PETITE ETOILE	Mélanie Althaus, Roland Siegel Architectes EPFL SIA, Ch. Des pommiers 49 1170 Aubonne Mélanie Althaus, Roland Siegel	n° 12	Au balcon	Knopf & Sauteur Architectes SA Route de l'Aérodrome 33, 1730 Ecuwillens Christophe Knopf et Stéphanie Sauteur Florent Richard Stéphanie Trieu
	Propriétaire(s)			Propriétaire(s) Collaborateur-trice(s)	
n° 6	HÊTRE OU NE PAS HÊTRE	mei studio Sàrl Route du centre 21, 1782 Belfaux Alexis Luc Fabrice Schwaller Marc Berger	n° 13	Liliacéa	Juan Socas Architecte Pl. Dufour 4, 1110 Morges Juan Socas Katia Schmit architecte Eloïse Blanchard architecte
	Collaborateur-trice(s)			Propriétaire(s) Collaborateur-trice(s)	
n° 7	Marcello	Atelier Kuntch Schloss-Strasse 3, 2560 Nidau Thomas Benninger Augusta Prorok			
	Collaborateur-trice(s)				

Critiques des projets classés

1^{er} rang - 1^{er} prix : Projet n° 1 « COMME À LA MAISON »

📍 Bureau Deschenaux Architectes Sàrl, rue de Zaehringen 7, 1700 Fribourg

Critique du projet :

Le projet cherche à valoriser l'existant en supprimant les différents ajouts qui entravent actuellement la lecture des édifices originaux. Le bâtiment de 1971 est démoli.

La typologie du bâtiment de 1907 est clarifiée. Les liaisons avec les bâtiments voisins sont supprimées et le bâtiment trouve ainsi une position centrale. Le jardin d'hiver et le balcon sont réhabilités afin de rétablir le lien avec le Parc.

L'entrée est implantée dans la continuité de ce qui constitue avec les bâtiments maintenus un nouveau « front de rue ». Cette façon de faire permet de renforcer l'identité du site et de l'Institution. Le Jury apprécie le traitement du volume d'entrée, qui dialogue précisément avec le bâtiment voisin.

Les espaces entre les constructions sont bien dosés, ils permettent assez naturellement de gérer et de contrôler les accès au Parc. Le Jury s'interroge toutefois quant à la suppression du volume entre les bâtiments 17 et 19, la qualité d'usage de ce lien n'étant pas dénuée d'intérêt.

La nouvelle construction est articulée en 4 parties distinctes qui correspondent aux différentes entités du programme. Cette fragmentation en « maisons » confère au projet une échelle très domestique, facilement appropriable par les enfants. Les auteurs invoquent la contiguïté entre les « maisons » pour affirmer le caractère institutionnel. La proposition est globalement très pertinente.

L'organisation intérieure - qui fait aussi référence à la « maison » - permet une progression adéquate entre les espaces de vie communs au rez-de-chaussée et les lieux plus privatifs à l'étage.

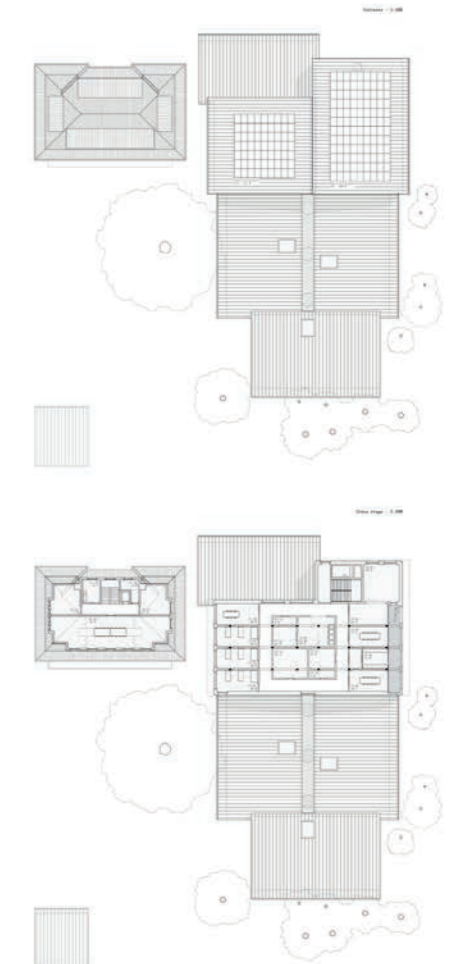
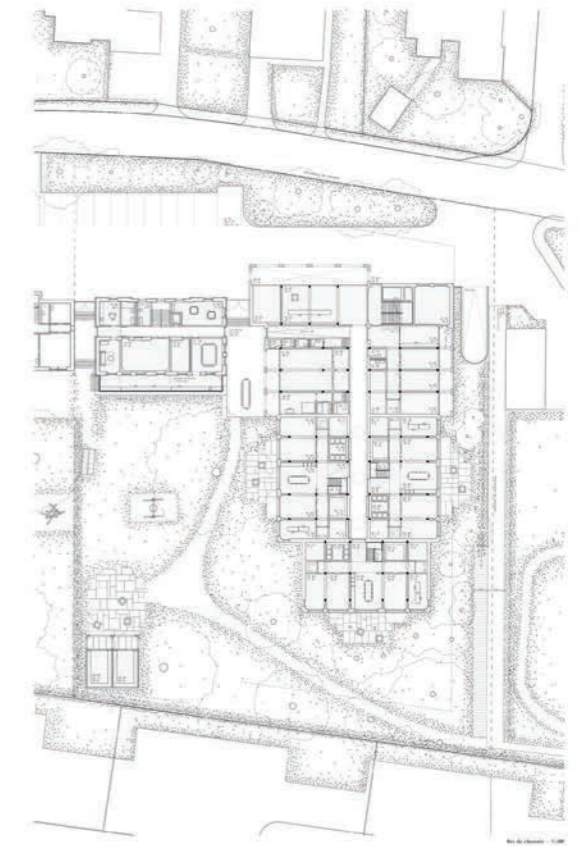
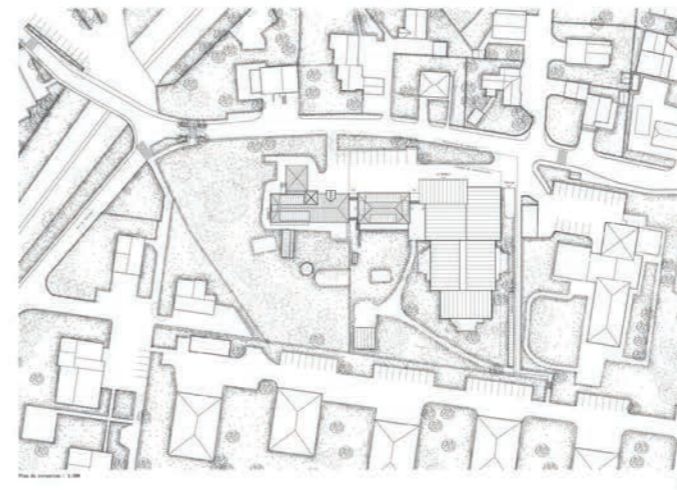
Le Jury regrette toutefois la trop forte étanchéité entre les « maisons » : une relation horizontale de service devrait être trouvée afin de limiter les distances à parcourir et faciliter les déplacements du personnel socio-éducatif. La problématique du sous-sol qui s'étend au Nord sous la place d'accès,

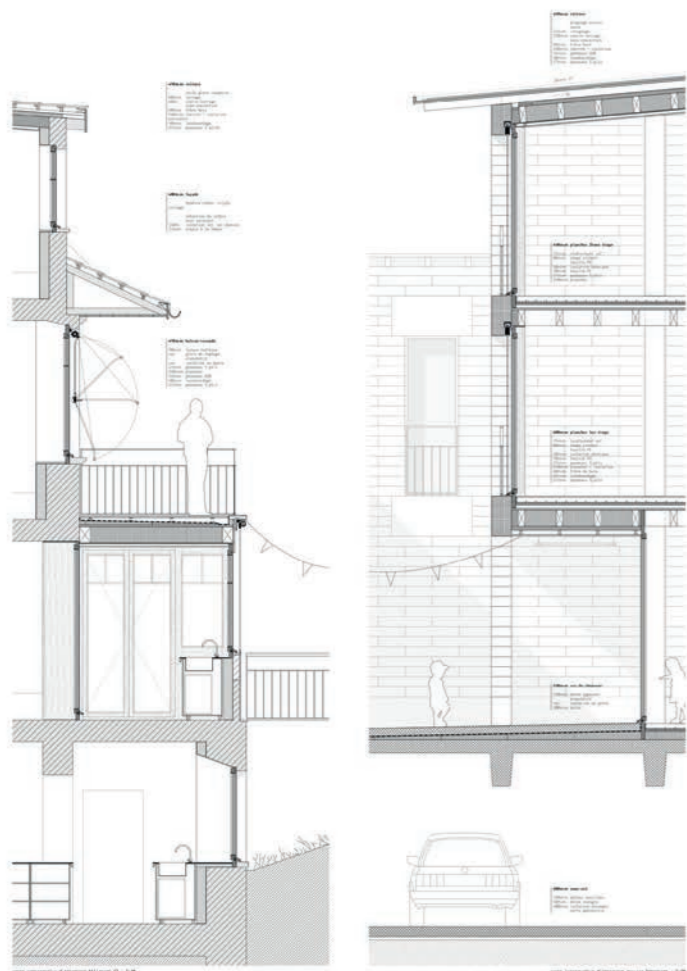
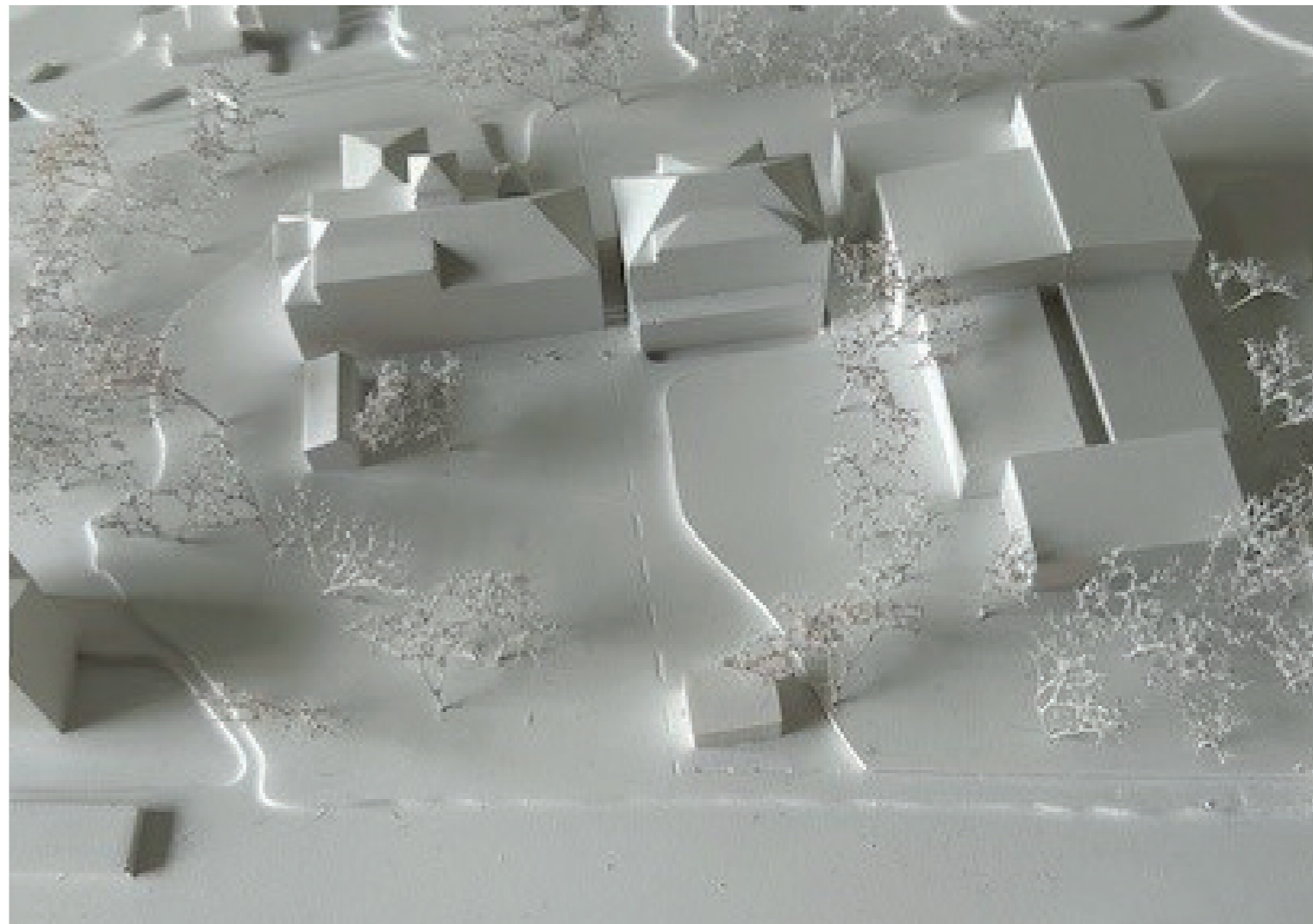
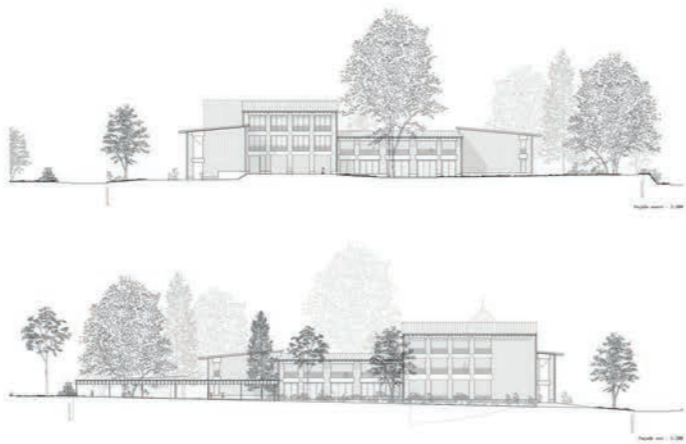
la proposition de créer un parking souterrain, et la localisation de certaines fonctions au rez-de-chaussée vers l'entrée devraient aussi être requestionnées. La relative complexité des altitudes des sols en relation avec l'entrée et le jardin pourrait être simplifiée.

Les terrasses des « maisons » créant un lien fort avec l'extérieur et le Parc, la réalisation de balcons à l'étage n'est pas forcément indispensable.

Les principes de matérialisation évoqués et les coupes de principes démontrent une très bonne prise en compte des contraintes environnementales et une grande sensibilité : les auteurs proposent la mise en place de matériaux naturels et locaux. Le recours à des façades minérales, modérément vitrées, et des structures horizontales de petites portées en bois équarri sont des options qui permettent de limiter l'impact environnemental, de bien s'insérer dans le contexte bâti, et aussi d'augurer d'un très bon confort intérieur. Le projet propose de réutiliser certaines parties issues de la démolition du bâtiment de 1971, notamment pour la réalisation de dallages extérieurs pour les terrasses ou les places de parc.

Le projet COMME A LA MAISON a des surfaces et volumes qui sont dans la moyenne des projets présentés, malgré une hauteur moyenne importante. La typologie très compacte permet d'offrir un coefficient de forme (rapport entre la surface de l'enveloppe et le volume) très favorable.





REVISIONI E VARIANTI

La struttura è stata rivista e aggiornata in base alle esigenze del cliente e alle normative vigenti. Sono state apportate modifiche alla pianta e alle sezioni per ottimizzare lo spazio e migliorare l'efficienza energetica.

REVISIONI E VARIANTI

La struttura è stata rivista e aggiornata in base alle esigenze del cliente e alle normative vigenti. Sono state apportate modifiche alla pianta e alle sezioni per ottimizzare lo spazio e migliorare l'efficienza energetica.

REVISIONI E VARIANTI

La struttura è stata rivista e aggiornata in base alle esigenze del cliente e alle normative vigenti. Sono state apportate modifiche alla pianta e alle sezioni per ottimizzare lo spazio e migliorare l'efficienza energetica.

REVISIONI E VARIANTI

La struttura è stata rivista e aggiornata in base alle esigenze del cliente e alle normative vigenti. Sono state apportate modifiche alla pianta e alle sezioni per ottimizzare lo spazio e migliorare l'efficienza energetica.



2^{ème} rang - 2^{ème} prix Projet n° 3 : « INTO THE TREES »

📍 Aviolat Chaperon Escobar Architectes, boulevard de Pérolles 14, 1700 Fribourg

Critique du projet :

Le projet « INTO THE TREES » propose d'installer un bâtiment au milieu du jardin, tel un pavillon dans un parc. Il réussit habilement à organiser l'ensemble du programme du SE et du JES dans un seul volume, articulé autour d'une cage d'escalier généreuse. Au Rez-de-chaussée on trouve le programme Commun SE+JES d'un côté, et le programme Commun SE de l'autre. Aux étages, chaque palier donne accès à une unité de JES dans la partie Sud et SE dans la partie Nord. Au dernier Niveau on trouve la troisième unité de SE et une grande terrasse accessible pour toutes les unités, au Sud. Cette terrasse peut devenir une réserve pour une éventuelle extension.

La composition en forme de fleur offre à chaque unité une triple orientation. Depuis l'entrée la typologie d'étage se déroule dans une séquence programmatique du plus animé au plus calme.

La construction est prévue de manière traditionnelle, respectant la volonté de certification ECO du cahier des charges : ossature en bois Suisse au tour d'un noyau en béton, matériaux choisis pour leur eco-bilan, leur durabilité et leur capacité à se patiner... choisissant toujours des circuits courts d'approvisionnement. Le volume est compact mais offre tout de même un développé de façade généreux qui permet un éclairage optimal des locaux.

L'ensemble des bâtiments du site sont connectés par le sous-sol. Sous le pavillon on trouve les locaux techniques et la cuisine éclairée à travers un patio planté d'herbes aromatiques. Au-delà, un parking sous-terrain de 17 places en pente est le trait d'union entre les sous-sols. Les livraisons de la cuisine se font par le parking.

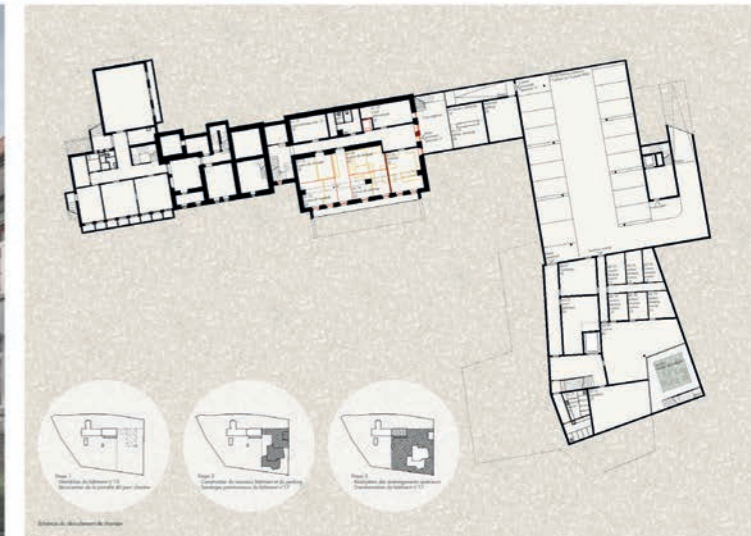
Le bâtiment existant sis au n°17 reçoit quant à lui le programme administratif.

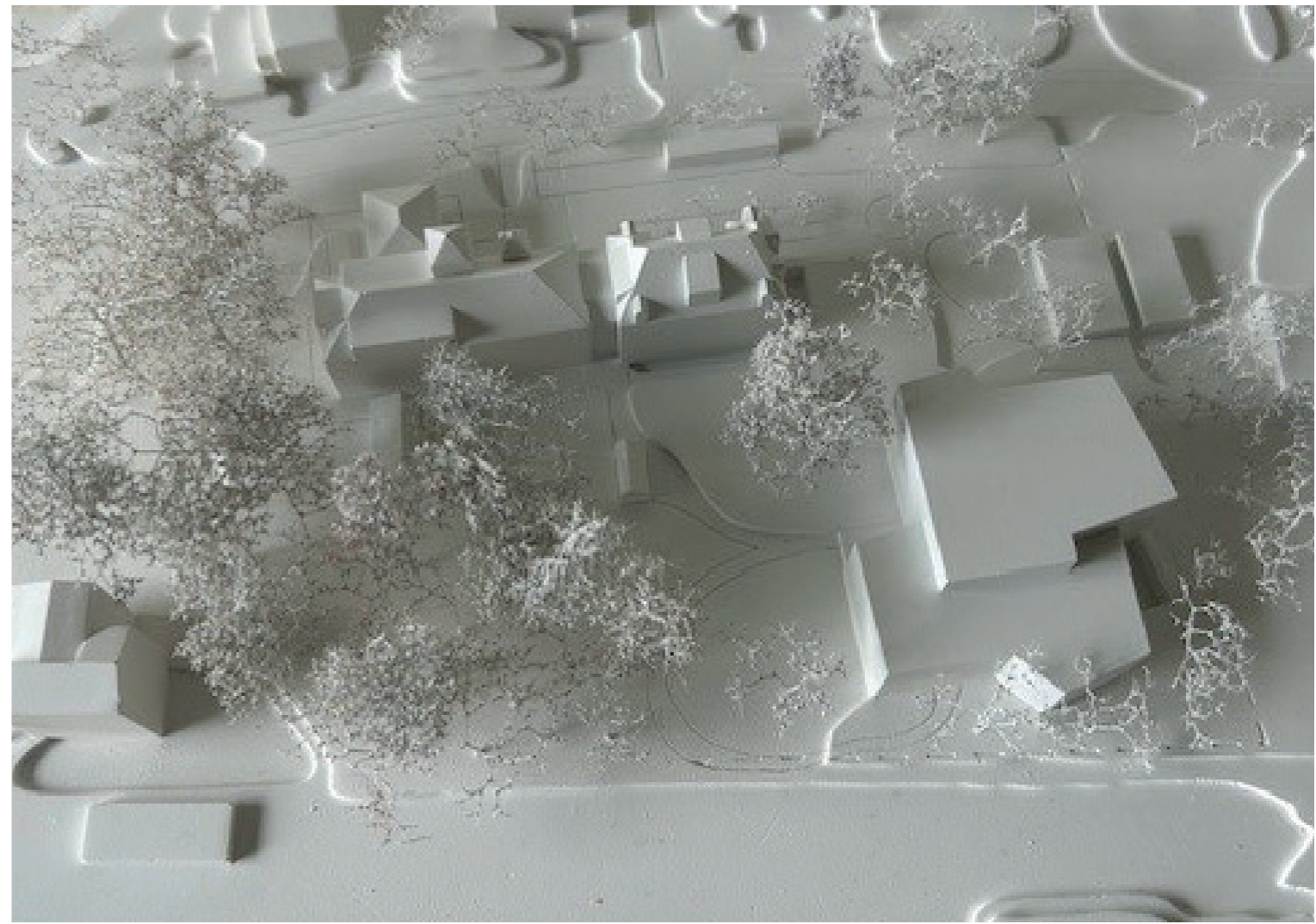
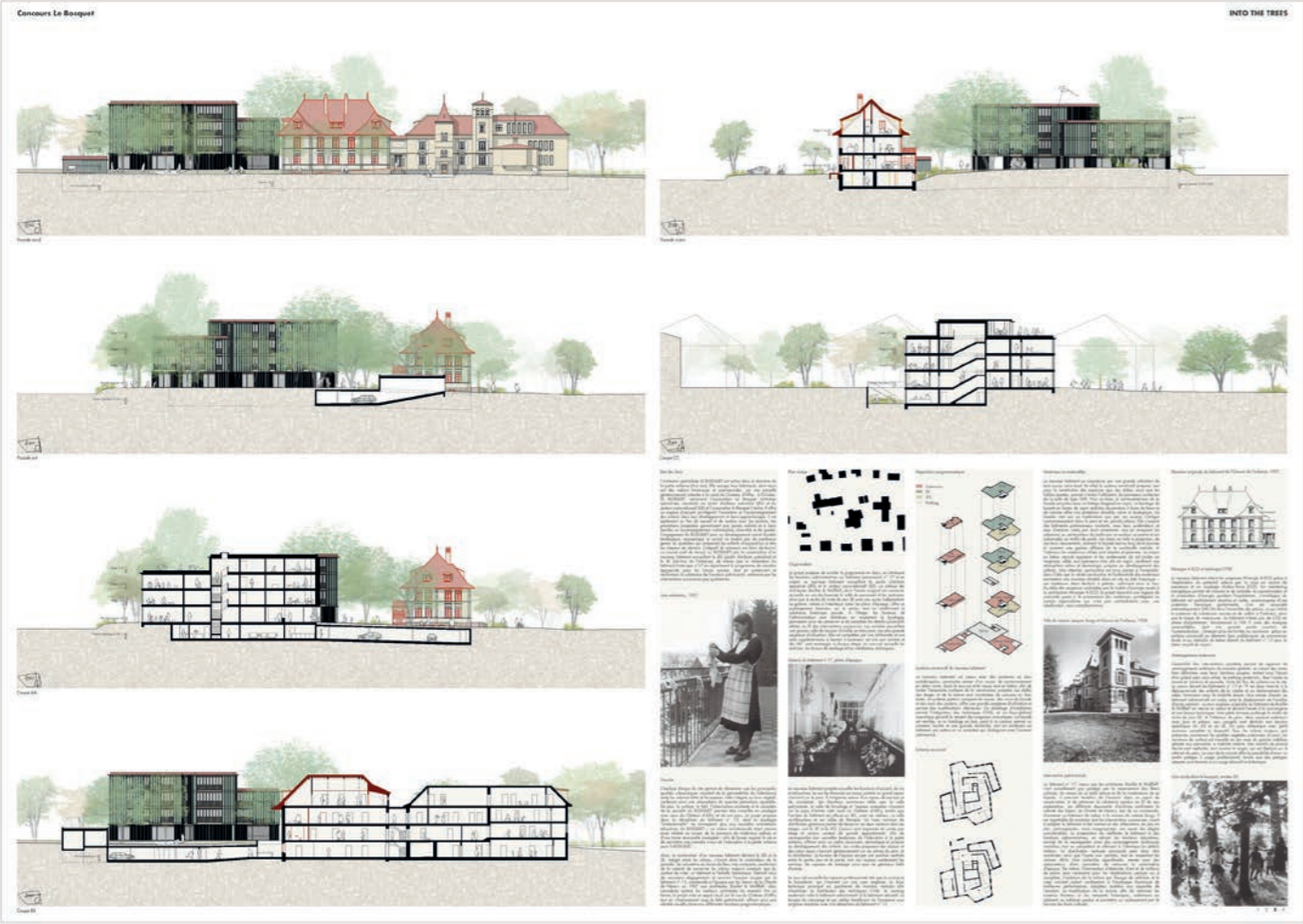
Si le thème du bâtiment dans le parc semble attrayant dans un premier lieu, celui-ci est devenu trop imposant, surtout en élévation et volumétriquement. L'accès paysagé proposé grâce au recul du

bâtiment au milieu du parc est péjoré par la dalle du parking qui se trouve dessous. En se positionnant hors empreinte du parking, le projet, condamne une grande partie de pleine terre du jardin, rendant improbable l'existence de grands arbres à cet endroit.

Le jury a relevé les qualités fonctionnelles du bâtiment dans le parc, mais a jugé le contrôle d'accès problématique sur ce site qui doit être sécurisé.

Le projet INTO THE TREES a des surfaces et volume qui sont dans la moyenne des projets présentés. La typologie très compacte permet d'offrir un coefficient de forme (rapport entre la surface de l'enveloppe et le volume) très favorable. Le parking souterrain quant à lui pour un nombre de place limité, se situe dans la moyenne supérieure des projets présentés.





3^{ème} rang - 3^{ème} prix : Projet n° 13 « Liliacéa »

Juan Socas Architecte, Pl. Dufour 4, 1110 Morges

Critique du projet :

L'auteur du projet propose de regrouper le programme dans un seul volume composé de deux corps de bâtiments. En s'implantant à l'extrémité Est du parc et relié au bâtiment existant, le projet préserve un grand espace vert. Ainsi idéalement sécurisé, le jardin profite de l'ensoleillement du Sud et de l'Ouest. Malgré le décrochement volumétrique, le jury se questionne sur l'impact du volume linéaire haut sur le jardin. Le nouvel accès au complexe, centralisé, trouve judicieusement place dans le corps de liaison avec le bâtiment existant. L'espace d'entrée extérieur est réaménagé afin de différencier les accès piétons des accès motorisés en proposant une promenade plantée sous forme de bosquet permettant également l'adaptation des différents niveaux entre la route et les rez de jardin. La rampe d'accès au parking souterrain ainsi que les livraisons trouvent discrètement et directement place à l'entrée du site en limite Est.

Le couvert d'entrée et la liaison en transparence sur le parc accueillent les visiteurs et résidents. Les programmes liés à l'administration et l'accompagnement des parents sont judicieusement répartis dans le bâtiment 17. Le nouveau volume s'intègre quant à lui au rez de jardin, les espaces communs aux unités JES et SE ainsi que les services (cuisine, studio de veille). Des pièces couvertes distinctes et pouvant faire office d'accès séparés s'ouvrent agréablement sur le parc à l'Ouest. Ces espaces en relation avec les activités extérieures sont très appréciés. La livraison des repas par l'extérieur pour la crèche n'est pas idéale.

Aux étages, les unités JES occupent le volume Nord et les unités SE, le Sud.

L'organisation générale est fonctionnelle : elle propose une unité par étage et un plan à noyau central avec des locaux répartis de part et d'autre. Les séjours, salles à manger et de jeux s'ouvrent côté parc. Les unités de nuit occupent les parties Est. Cette typologie de distinction jour/nuit séparés par un noyau peu perméable et un alignement des chambres est jugée trop institutionnelle. En effet,

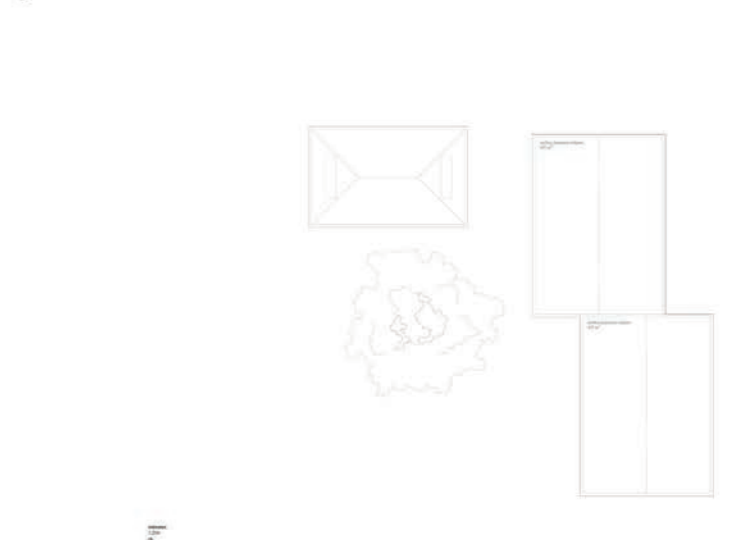
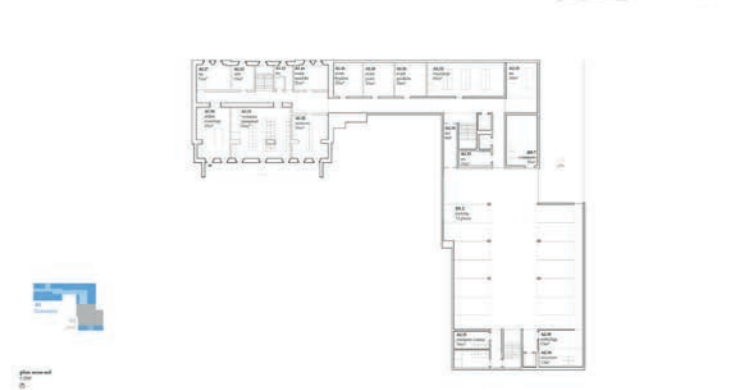
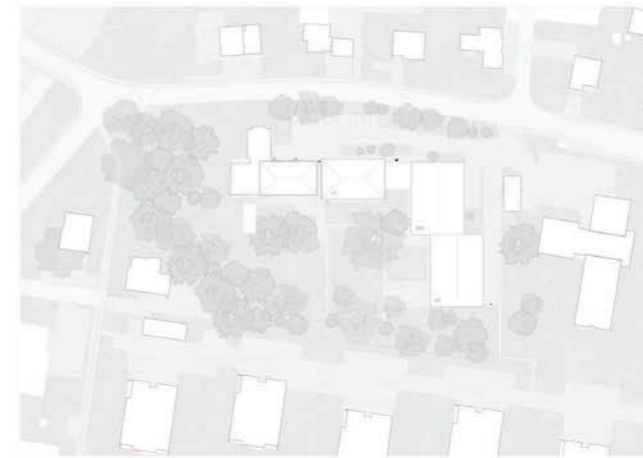
le SE accueille des enfants en situation difficile où le vivre ensemble et une atmosphère familiale « comme à la maison » doit être privilégiée.

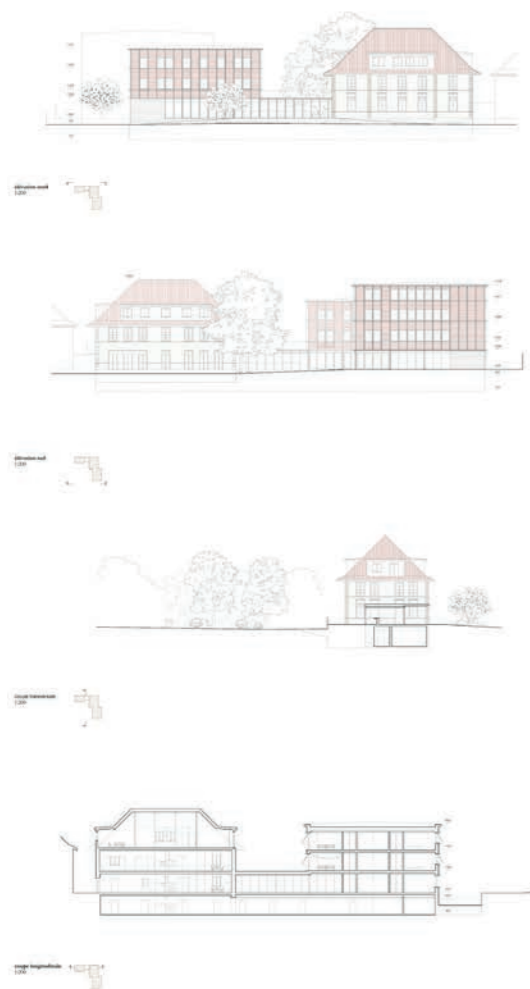
La rénovation du bâtiment 17, le libère de l'extension réalisée dans les années 1990 en façade Sud. Un noyau de circulation vertical est intégré au Nord. Le personnel bénéficie de la terrasse extérieure.

Le nouveau bâtiment est conçu en bois, avec une structure de portée rationnelle : planchers de cadre de bois sur poteaux. Les briques en terre crue sont utilisées comme remplissage et séparations et offrent l'inertie attendue. Le jury regrette toutefois le traitement des façades avec des ouvertures « homogènes » pour les chambres et les pièces à vivre des étages avec comme seule distinction des portes-fenêtres vitrées fortement obturées par des garde-corps en bois ; tant au niveau lumière naturelle que vision pour les activités des enfants en bas âge.

Le bâtiment est judicieusement pensé en stratégie de refroidissement et en ventilation passive naturelle.

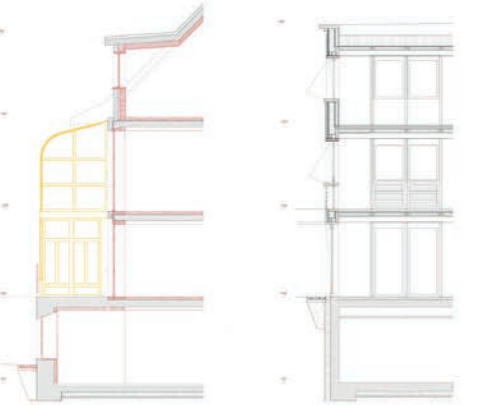
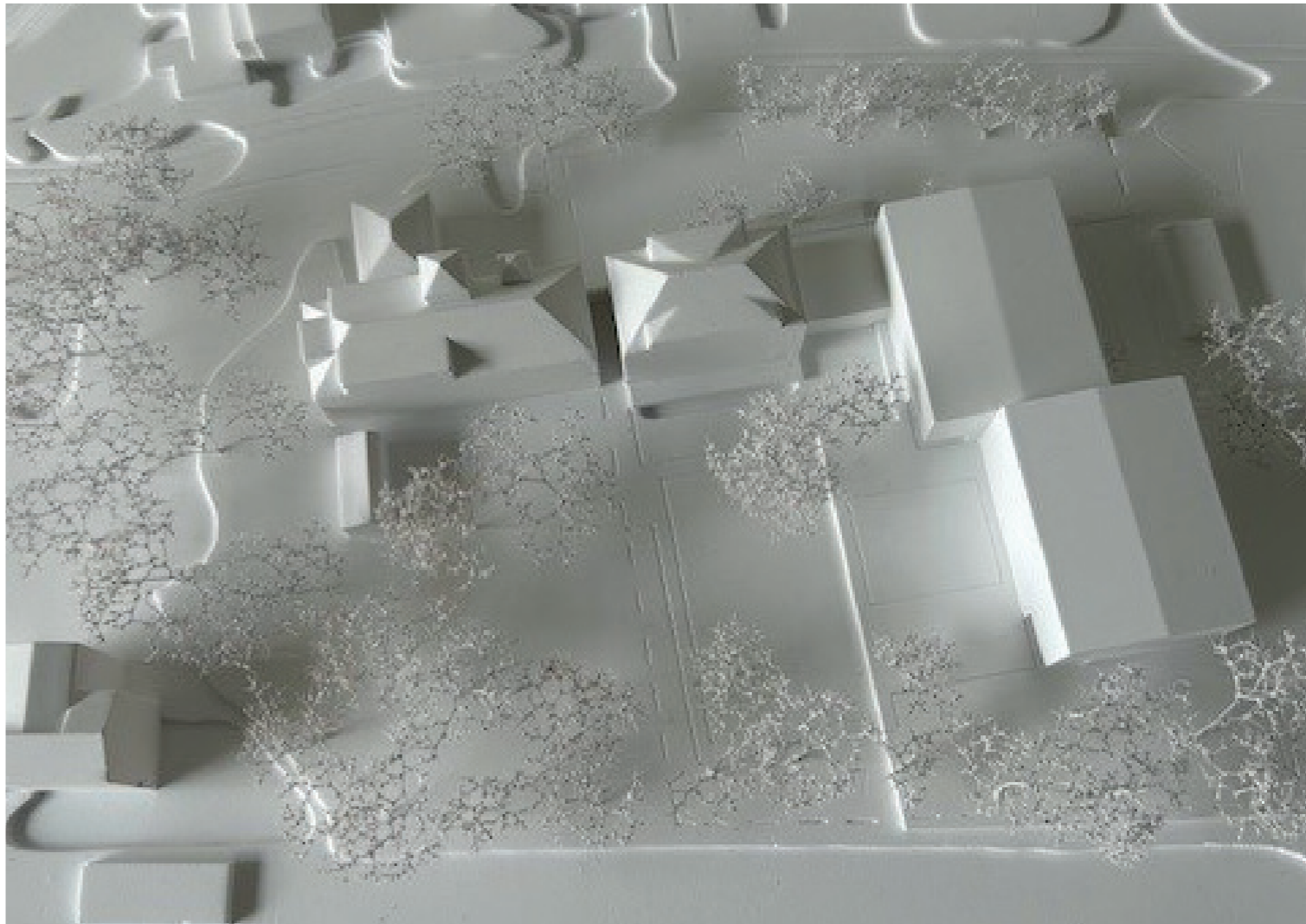
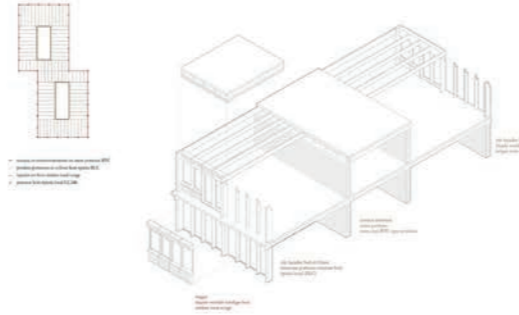
En terme d'économie, le projet est situé dans la moyenne supérieure, dû essentiellement à la création du parking souterrain et à la répartition programmatique.





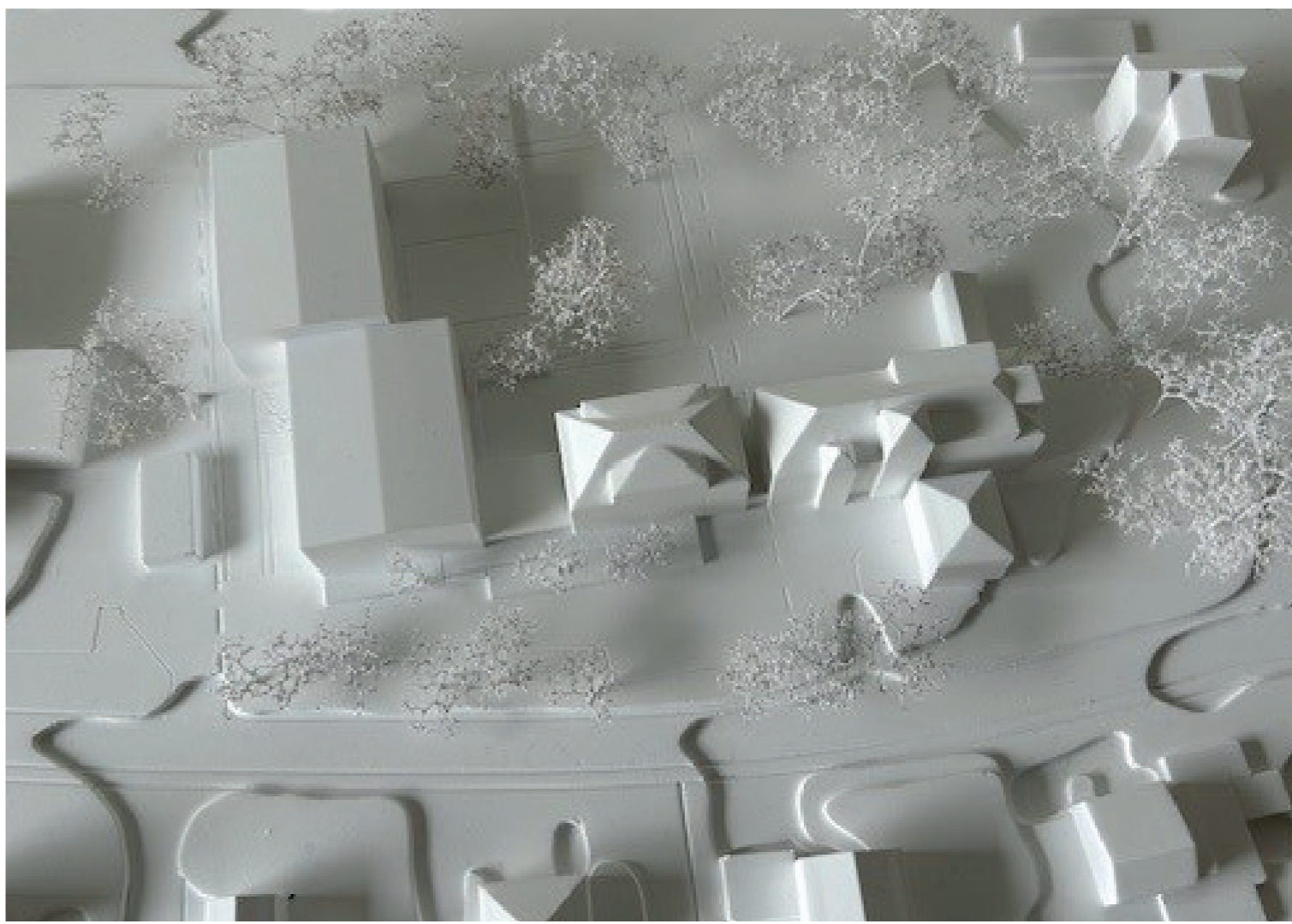
UNTERSCHIEDLICHE VERBÄNDERLICHKEITEN
 Das Gebäude ist in verschiedene Bereiche unterteilt, die unterschiedliche Funktionen erfüllen. Die Planung berücksichtigt die Bedürfnisse der Nutzer und die Anforderungen der Umgebung. Die verschiedenen Ebenen sind durch Treppen und Aufzüge verbunden, um einen reibenden Übergang zu gewährleisten.

UNTERSCHIEDLICHE VERBÄNDERLICHKEITEN
 Die Planung berücksichtigt die Bedürfnisse der Nutzer und die Anforderungen der Umgebung. Die verschiedenen Ebenen sind durch Treppen und Aufzüge verbunden, um einen reibenden Übergang zu gewährleisten.



BEWEHRUNGSBREMSE
 Die Bewehrungsbremse ist ein wichtiges Element der Struktur, das die Lasten überträgt und die Stabilität des Gebäudes gewährleistet. Sie besteht aus Stahlbewehrung, die in den Beton eingebettet ist.

NAUTISCHES BRENNEN
 Nautisches Brennen ist eine spezielle Art des Brennens, die für die Herstellung von Holzwerkstoffen verwendet wird. Es ermöglicht die Erzeugung von Holz mit besonderen Eigenschaften, die für die Architektur geeignet sind.



4ème rang — 4ème prix Projet n° 7 « Marcello »

Atelier Kuntch, Schloss-Str. 3, 2560 Nidau

Critique du projet :

Il existe sur le site des Bosquets deux bâtiments remarquables. Au n°19 La Villa du Notaire Burgy de 1889 accueille une crèche et est hors du périmètre de concours tandis qu'au n°17 le bâtiment construit en 1907 doit être rénové dans la présente procédure. Les deux sont alignés au Nord de la parcelle tout comme un troisième bâtiment voué à la démolition qui occupe le n°15. Au Sud, un grand jardin commode complète le site. Le projet Marcello réussit une belle stratégie de mise en valeur du jardin. Aux deux bâtiments maintenus sur la parcelle il ajoute une nouvelle construction de trois ailes installées en « U » en périphérie Est du site. Le jardin devient alors le cœur de la composition auquel tous les bâtiments de la Fondation se tournent.

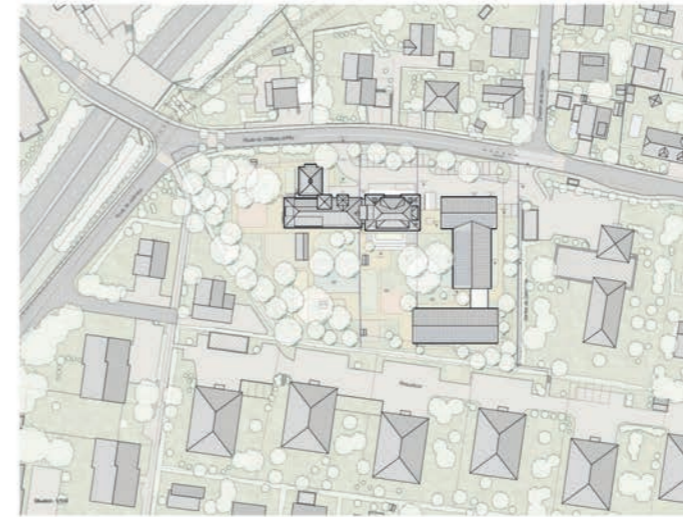
L'aile Nord est le volume de tête qui, avec les deux bâtiments existants, complète une trilogie qui sera l'image côté village de l'institution. Ce trio forme un front bâti qui sépare la zone de desserte (parking, dépose, livraisons, vélos) du jardin. La distance de courtoisie opérée avec le bâtiment n°17 permet d'installer un seuil d'entrée à ciel ouvert qui règle les différences de niveaux et le contrôle d'accès au jardin. Ce premier volume reçoit l'accueil et programme commun. Il règle également la question altimétrique avec une entrée sur demi-niveau. L'aile centrale, perpendiculaire au premier volume, reçoit le programme de jour JES (Jardin d'Enfants Spécialisé) et s'adresse au jardin à travers un galerie couverte au niveau du rez-de-chaussée. Sur cet étage se trouve l'ensemble du programme commun du JES, aux étages supérieurs les deux unités, une par étage. Pour finir, l'aile Sud accueille le programme SE (Secteur Educatif) hébergeant des enfants qui vivent à la fondation, dans la partie la plus reculée du site. Elle se développe sur trois niveaux, un pour chaque unité, dont une au rez-de-chaussée. Dans l'interstice des ailes Est et Sud un volume connecte les deux secteurs à travers une galerie couverte au rez, un couloir où l'on trouve le studio de veille à l'étage supérieur, et une terrasse au dernier étage. La typologie d'étage de chaque unité s'organise entre locaux ouverts et fermés, disposés en quin-

conce, offrant une traversée des étages éclairées tantôt à droite, tantôt à gauche. Le bâtiment existant sis au n°17 reçoit quant à lui le programme administratif.

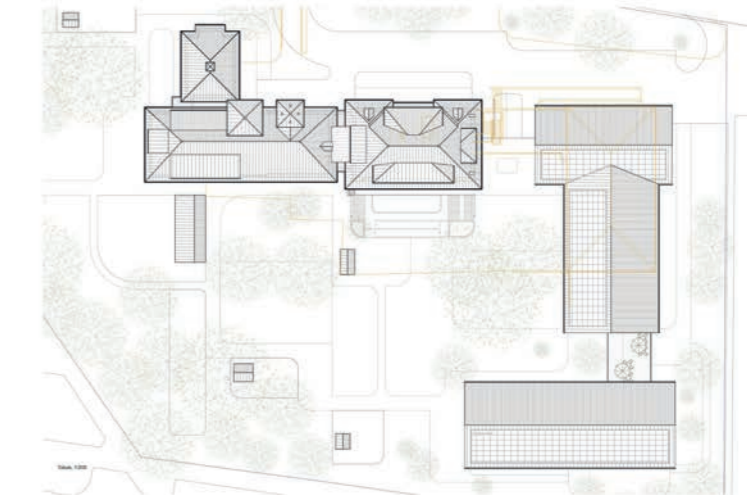
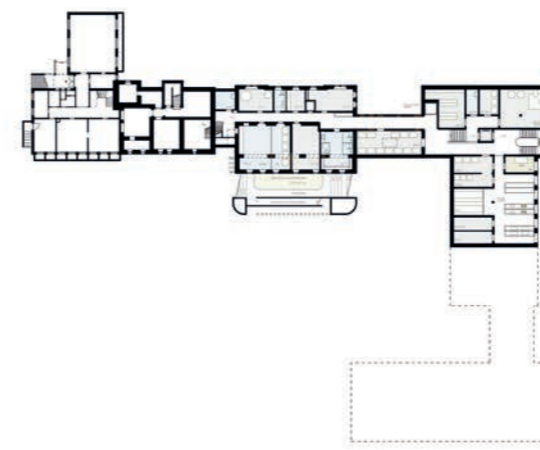
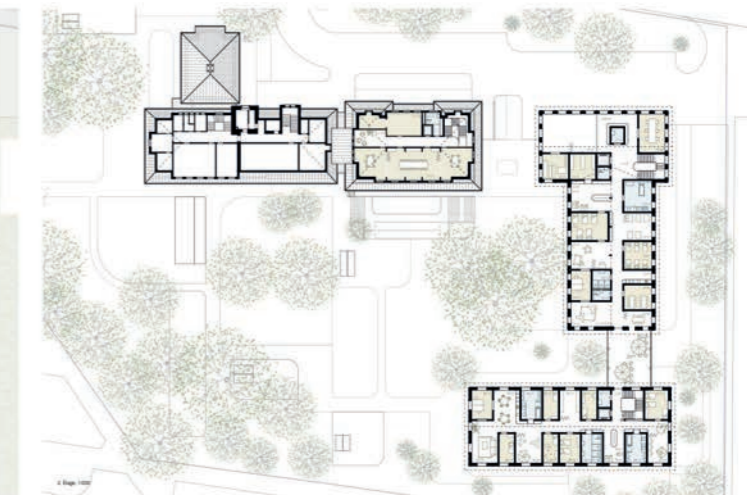
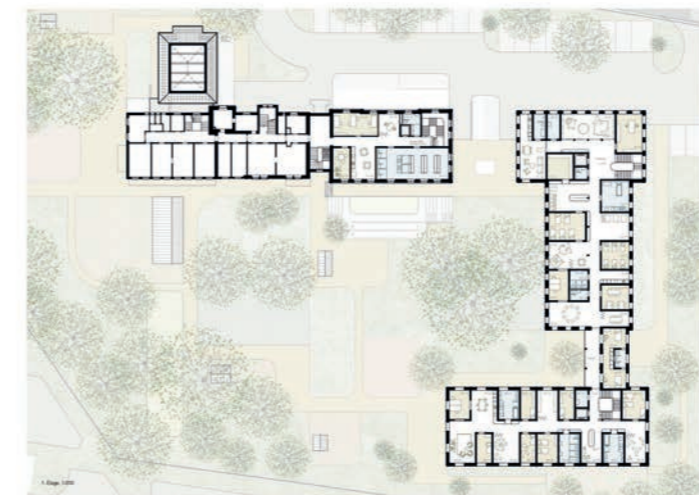
Au-delà des qualités urbanistiques et typologiques relevées, le jury a apprécié la réutilisation de la structure du bâtiment sis au n°15. En effet si le bâtiment voué à la démolition est dépouillé des éléments qui peuvent être démontés, la structure est maintenue. La nouvelle construction récupère le sous-sol existant, pour installer locaux techniques et cuisine, ainsi que la structure primaire aux étages. Les excavations sur site sont donc réduites au minimum et la proposition offre un maximum de pleine terre.

Au terme de ses discussions, le jury regrette que les deux ailes qui abritent les Unités d'accueil se développent sur trois étages ce qui impacte fortement le rapport au jardin, tant en termes d'échelle qu'en termes d'ombres portées. Les chambres du SE au rez-de-chaussée sont aussi problématiques pour des questions de sécurité. Pour finir, le dispositif d'entrée en demi-niveaux dans l'aile Nord n'a pas convaincu.

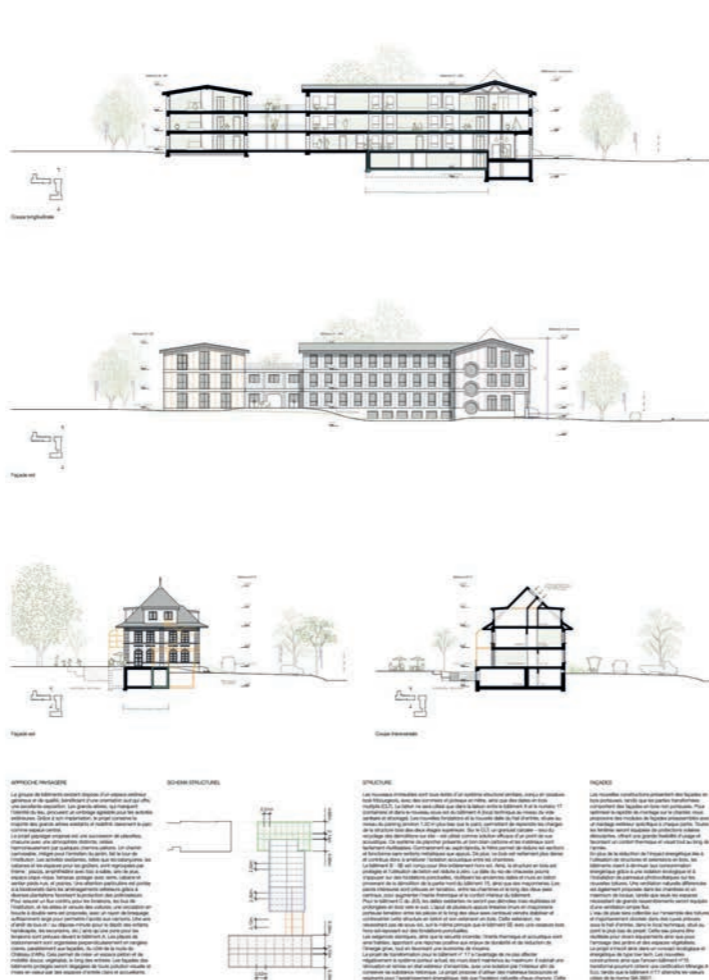
M a r c e l l o



Document de travail d'architecture - Présentation de Bosquet Kuntch Architecture
N° du permis d'urbanisme n°17.01.13.00000 - permis d'urbanisme n°17.01.13.00000 - permis d'urbanisme n°17.01.13.00000



Document de travail d'architecture - Présentation de Bosquet Kuntch Architecture
N° du permis d'urbanisme n°17.01.13.00000 - permis d'urbanisme n°17.01.13.00000 - permis d'urbanisme n°17.01.13.00000

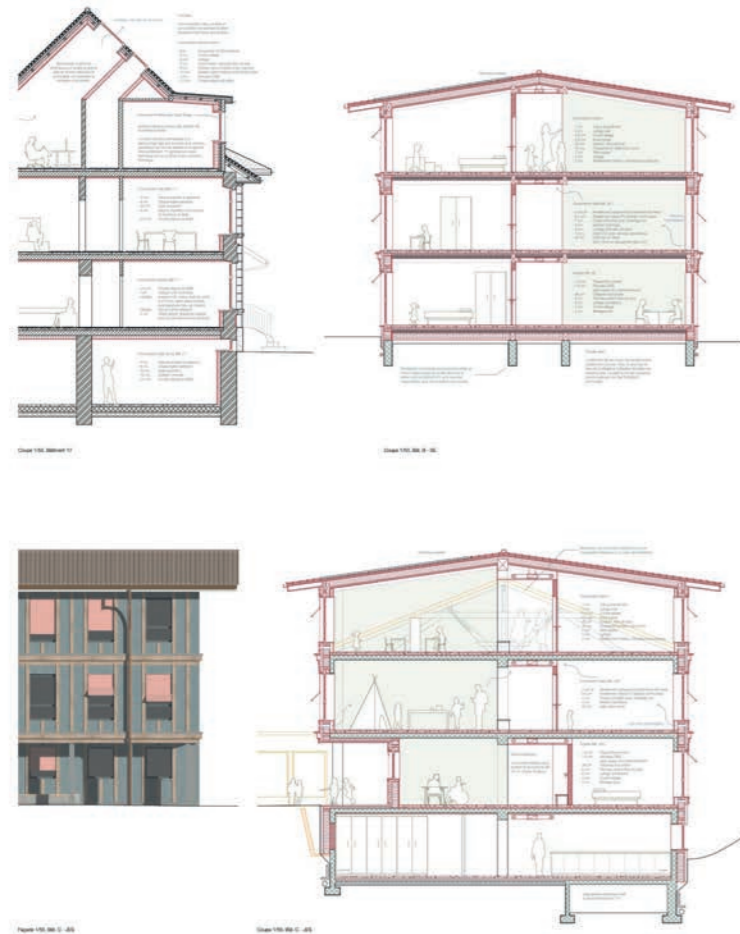


APPROCHE PROJECTION
 Le projet de réhabilitation s'appuie sur une analyse approfondie de la qualité architecturale et patrimoniale de l'édifice existant. L'objectif est de préserver l'identité du bâtiment tout en intégrant des solutions modernes pour améliorer son confort et sa durabilité. Les interventions sont conçues pour être réversibles et compatibles avec les matériaux d'origine.

STRUCTURE
 Les travaux de réhabilitation ont permis de renforcer la structure existante et d'ajouter de nouvelles sections pour répondre aux besoins fonctionnels actuels. Les fondations ont été consolidées et les murs ont été restaurés. Les nouvelles sections ont été conçues pour s'intégrer harmonieusement à l'existant.

NOUVEAU
 Les nouvelles sections ont été conçues pour répondre aux besoins fonctionnels actuels. Elles ont été intégrées de manière à préserver l'identité du bâtiment tout en améliorant son confort et sa durabilité. Les nouvelles sections ont été conçues pour s'intégrer harmonieusement à l'existant.

Conception de projets d'architecture - Association de Studios d'Architecture Agence
 Rue du Prince de Liège 171 et 173, 1050 Bruxelles - Belgique - 171 et 173 - Transformation du secteur d'habitat 2012 en quartier d'habitat moderne LEED



Conception de projets d'architecture - Association de Studios d'Architecture Agence
 Rue du Prince de Liège 171 et 173, 1050 Bruxelles - Belgique - 171 et 173 - Transformation du secteur d'habitat 2012 en quartier d'habitat moderne LEED



5^{ème} rang - 5^{ème} prix: Projet n° 9 « Deux p'tits trucs en plus »

📍 Lateltin Monnerat architectes SA, Route-Neuve 7A, 1700 Fribourg

Critique du projet :

Deux volumes de forme rectangulaire sont placés sur la périphérie de la parcelle pour libérer une large partie du parc et permettre une perméabilité entre le jardin de l'institution et le contexte plus large du quartier. Un volume situé au Nord de la parcelle reprend la géométrie des bâtiments existants de la fondation. Le volume situé au Sud de la parcelle s'aligne sur l'impasse Beauséjour. Ce dispositif offre un visage ouvert de l'institution, c'est sa grande qualité. La volonté de mettre en avant les qualités du jardin se heurte à l'importance des empreintes au sol de chaque bâtiment. Le jardin est ainsi passablement fractionné et fragmenté. Les volumes de deux niveaux sur rez-de-chaussée respectent les gabarits des bâtiments existants et répondent de manière appropriée à l'échelle du contexte. Néanmoins, un traitement différencié des deux volumes aurait été pertinent. Le bâtiment placé au Sud engendre en effet une grande ombre portée sur la partie centrale du jardin. Enfin la qualité d'ouverture de l'implantation est péjorée car la parcelle doit être clôturée pour des raisons de sécurité.

Le bâtiment placé près de l'entrée accueille le jardin d'enfants spécialisés aux étages supérieurs et les communs au rez-de-chaussée. Le plan est organisé concentriquement. Les espaces majeurs constituent une couronne sur le pourtour du bâtiment. Deux éléments, un patio et un bloc de services articulent le centre du plan. Ce dispositif est généreux et crée des relations intérieures riches mais il est relativement gourmand en espace. Au rez-de-chaussée, l'accueil est généreux et bien organisé. Les espaces communs ont une relation directe et agréable au jardin. Directement depuis le hall, on emprunte l'escalier qui longe le patio et permet d'accéder aux étages supérieurs. Les chambres et les espaces compartiments sont alors également disposés en couronne. Les espaces communautaires sont pensés comme des extensions de la circulation dans la couronne extérieure d'espaces. Un balcon occupe la partie Sud-Ouest du plan. Le sous-sol accueille les services, notamment la cuisine et ses annexes ainsi que la buanderie. Ces deux locaux sont éclairés par une douve. La livraison de denrées ou matériels divers destinés à ces deux espaces transitent par l'ancien bâtiment et une plateforme élévatrice extérieure.

On accède au bâtiment méridional par une partie couverte depuis la partie centrale du jardin. Ce bâtiment est organisé de manière similaire au bâtiment du jardin d'enfants spécialisé mais est plus compact. Une couronne d'espaces compartimentés occupe le périmètre du plan. Entre ces espaces, les espaces collectifs se présentent comme des di-

latations du couloir et animent le parcours. Un seul noyau central borgne accueille les espaces de service de l'unité tels que sanitaires et poussettes. Un prolongement extérieur est orienté sur tout un côté du jardin. Malheureusement, il est placé du côté Nord et passe indifféremment devant des espaces collectifs et individuels ce qui péjore l'intimité des chambres individuelles. Les utilisateurs regrettent la présence de chambre au rez-de-chaussée près de l'impasse Beauséjour.

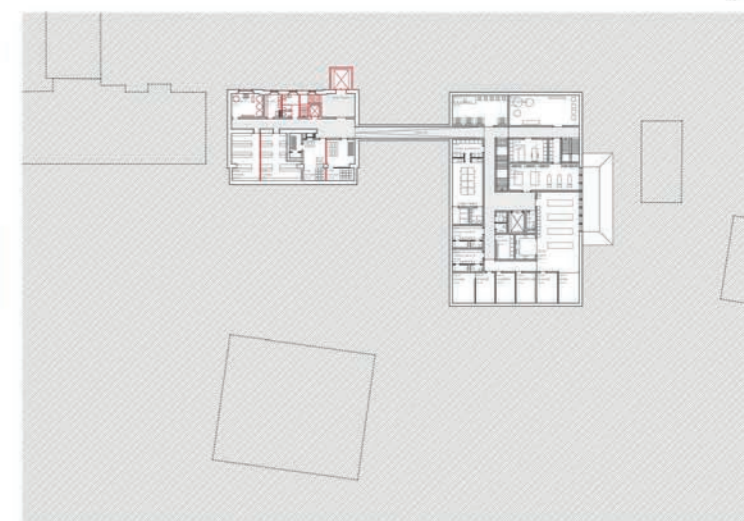
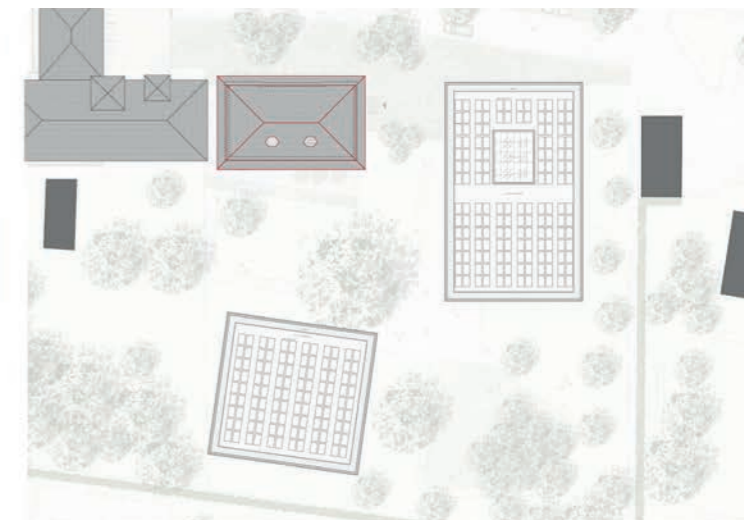
Les utilisateurs regrettent également l'absence de liaison chaude entre les deux bâtiments pour des raisons de fonctionnement évidentes.

Le solde des communs (l'administration) est placé judicieusement dans le bâtiment 17. Le traitement du rapport au sol de ce bâtiment est développé avec un peu trop d'emphase, notamment sur l'entrée latérale et les gradins disposés en façade Sud. Une solution plus paysagère aurait été plus conforme à l'esprit du projet.

Le parking pour les voitures et les vélos est situé en surface. L'implantation du parking en partie Nord de parcelle est appréciée. Toutes les places de stationnement longent la route du Château d'Affry. Seuls les vélos sont situés dans un rapport proche aux façades et l'organisation de l'accès s'avère plutôt bien sécurisée.

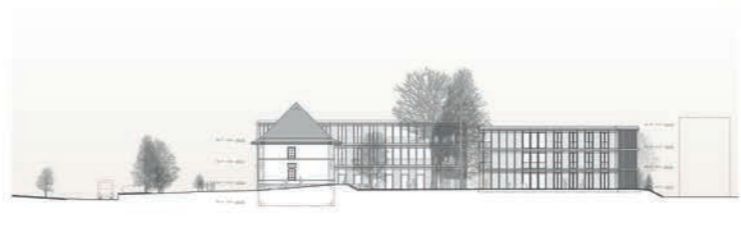
Les procédés constructifs des deux nouveaux bâtiments sont efficaces, conventionnels, judicieux et écologiques. Le sous-sol du bâtiment est exécuté en béton. La structure est un système poteau poutre dont les dalles collaborent (mixte bois-béton). Un renforcement en béton armé minimal assure la résistance parasismique. Les espaces sont superposés de manière raisonnable. Les portées sont relativement peu importantes et assurent une construction économique. Les façades sont revêtues de lames de bois et leur caractère est approprié avec l'ambiance du parc. La gestion des ouvertures est appropriée pour une institution telle que le Bosquet.

Le bâtiment existant est transformé de manière judicieuse. L'isolation thermique est placée à l'intérieur de l'enveloppe et permet de sauvegarder et même de retrouver les façades originelles de ce bâtiment du début du XX^{-ème} siècle.





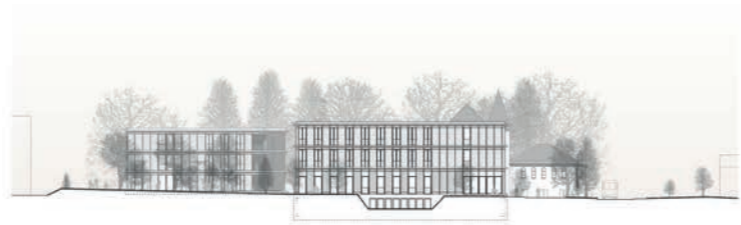
Élévation Nord-Ouest



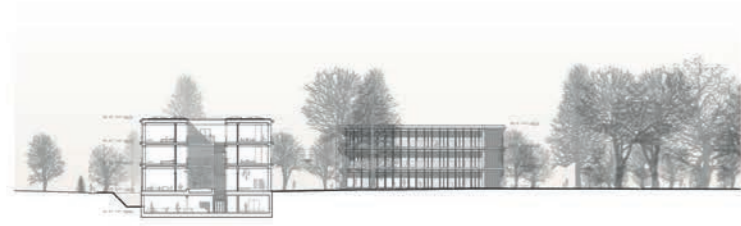
Élévation Nord-Est



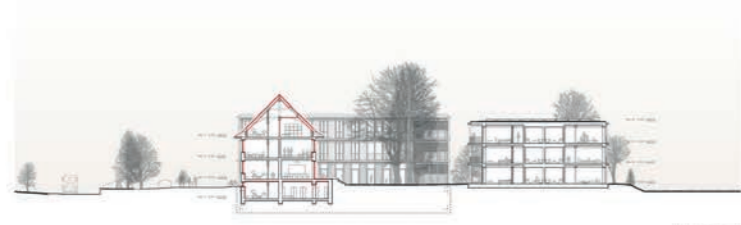
Élévation Sud-Ouest



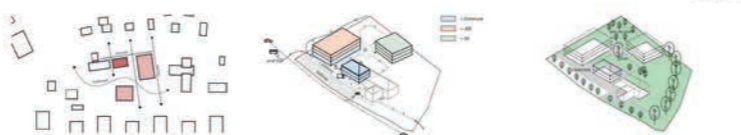
Élévation Sud-Est



Élévation Ouest



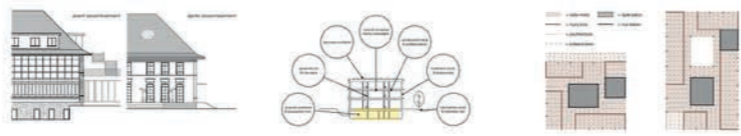
Élévation Est



Implémentation
 Les deux volumes implantés de façon latérale au sein de l'ancien bâtiment, offrent un front de façade qui s'inscrit dans le dialogue architectural de la rue. Le volume moderne est placé en son extrémité sud-est, tandis que le volume traditionnel est placé en son extrémité nord-ouest.

Plan d'Organisation
 Les flux de circulation sont organisés de façon à permettre une fluidité de déplacement. Les entrées sont placées de manière à favoriser l'accès à l'ensemble des espaces communs.

Aménagement extérieur
 Les deux volumes sont reliés par un espace extérieur aménagé, une cour intérieure qui sert de point de rencontre et de lien entre les deux volumes.

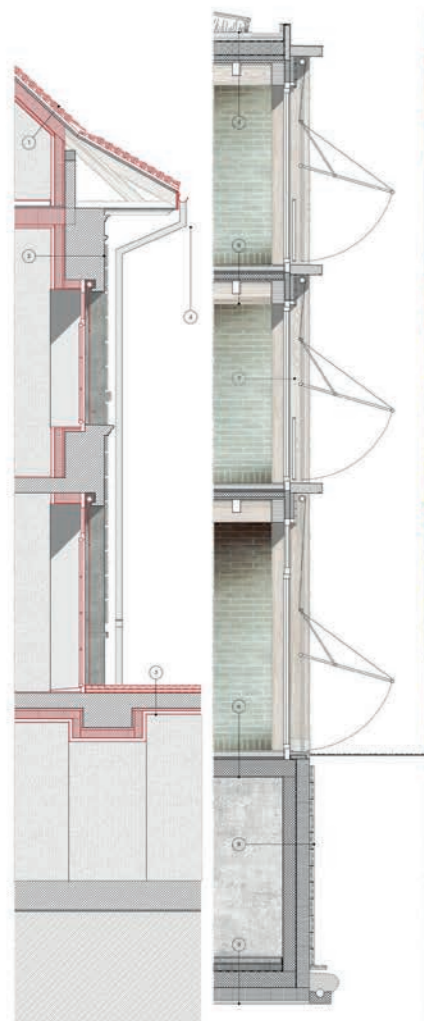


Aménagement intérieur
 L'objectif est de créer un espace intérieur moderne et ouvert, tout en respectant l'architecture existante. Les volumes sont reliés par un espace commun qui sert de point de rencontre et de lien entre les deux volumes.

Développement durable
 Les volumes sont conçus de manière à favoriser l'efficacité énergétique. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur caractère durable et leur faible impact environnemental.

Détails
 Les détails architecturaux sont conçus de manière à assurer la qualité de l'ouvrage et sa durabilité.

Dessin d'ensemble



Éléments existants	Nouveaux éléments	7. Toiture
1. Toiture	1. Toiture	1. Toiture
2. Murs	2. Murs	2. Murs
3. Fenêtres	3. Fenêtres	3. Fenêtres
4. Plancher	4. Plancher	4. Plancher
5. Escalier	5. Escalier	5. Escalier
6. Revêtement	6. Revêtement	6. Revêtement
7. Éclairage	7. Éclairage	7. Éclairage
8. Chauffage	8. Chauffage	8. Chauffage
9. Ventilation	9. Ventilation	9. Ventilation
10. Sanitaires	10. Sanitaires	10. Sanitaires
11. Éléments de façade	11. Éléments de façade	11. Éléments de façade
12. Éléments de toiture	12. Éléments de toiture	12. Éléments de toiture
13. Éléments de plancher	13. Éléments de plancher	13. Éléments de plancher
14. Éléments de mur	14. Éléments de mur	14. Éléments de mur
15. Éléments de fenêtre	15. Éléments de fenêtre	15. Éléments de fenêtre
16. Éléments de porte	16. Éléments de porte	16. Éléments de porte
17. Éléments de balcon	17. Éléments de balcon	17. Éléments de balcon
18. Éléments de terrasse	18. Éléments de terrasse	18. Éléments de terrasse
19. Éléments de cour	19. Éléments de cour	19. Éléments de cour
20. Éléments de jardin	20. Éléments de jardin	20. Éléments de jardin



Dessin d'ensemble



Projets non retenus

Projet n° 2 : Dominos

Atelier Benoit Jacques Sàrl, Rue de l'industrie 13, 1005 Lausanne



Développement urbain

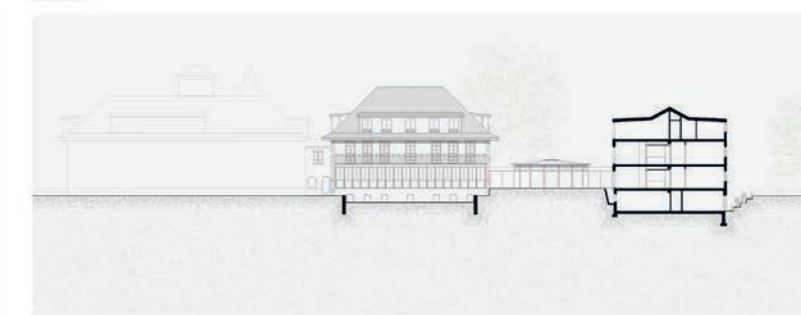
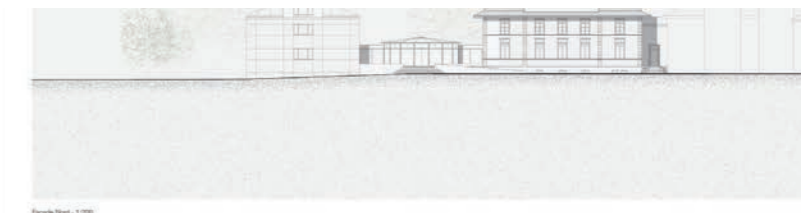
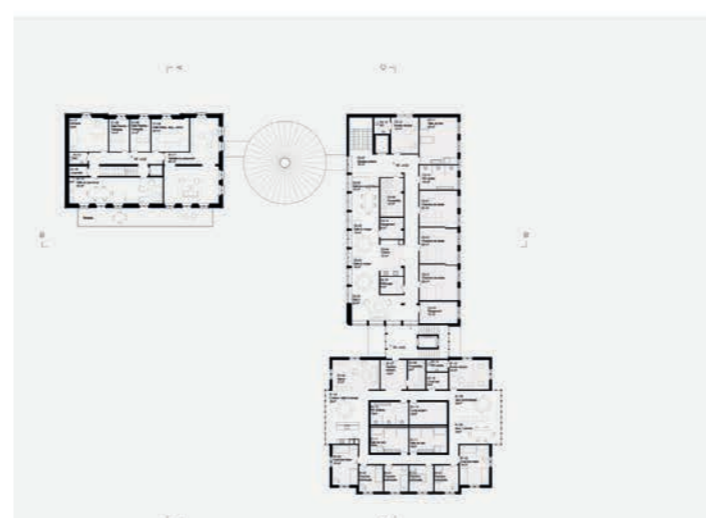
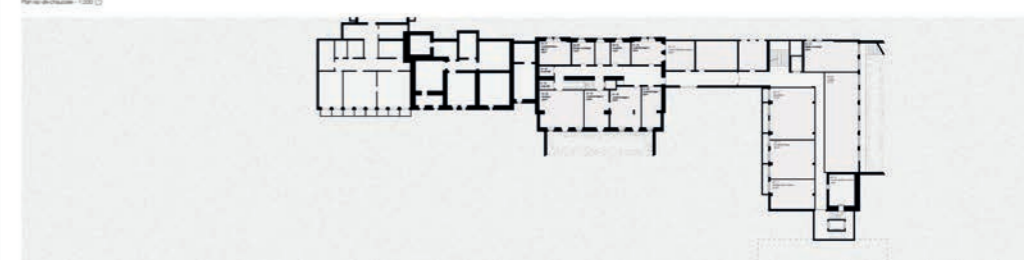
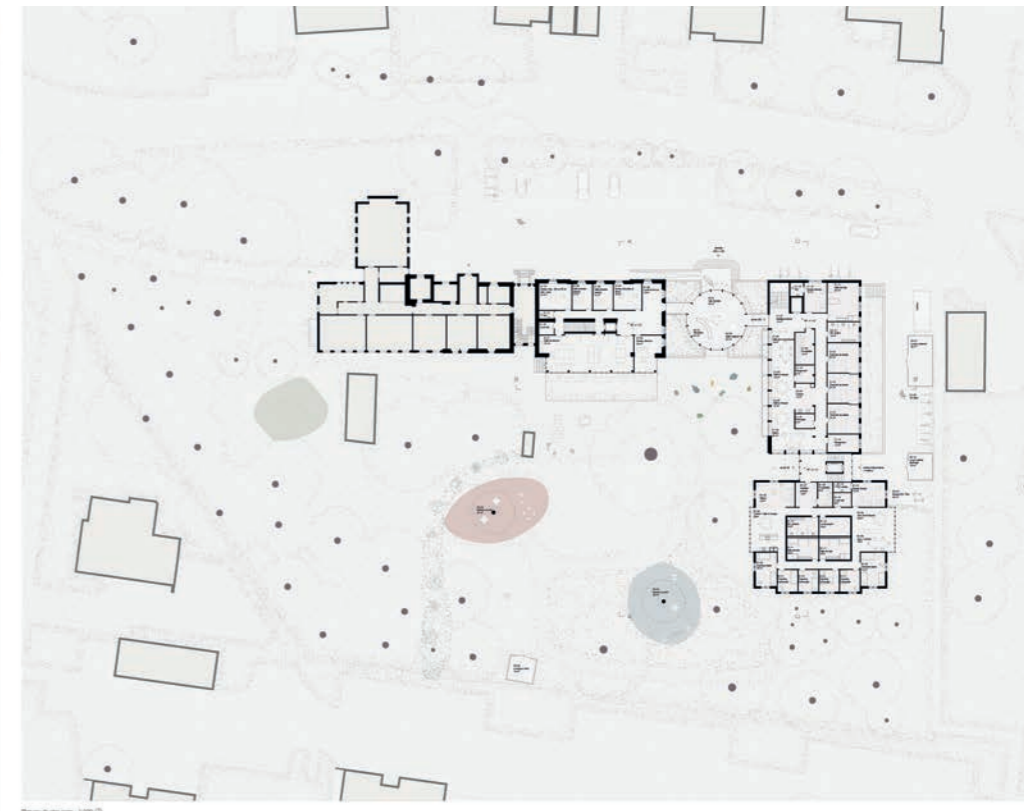
Dans le quartier, le projet est le fruit d'un processus de développement urbain qui s'est déroulé sur plusieurs années. Le projet est le fruit d'un processus de développement urbain qui s'est déroulé sur plusieurs années. Le projet est le fruit d'un processus de développement urbain qui s'est déroulé sur plusieurs années.

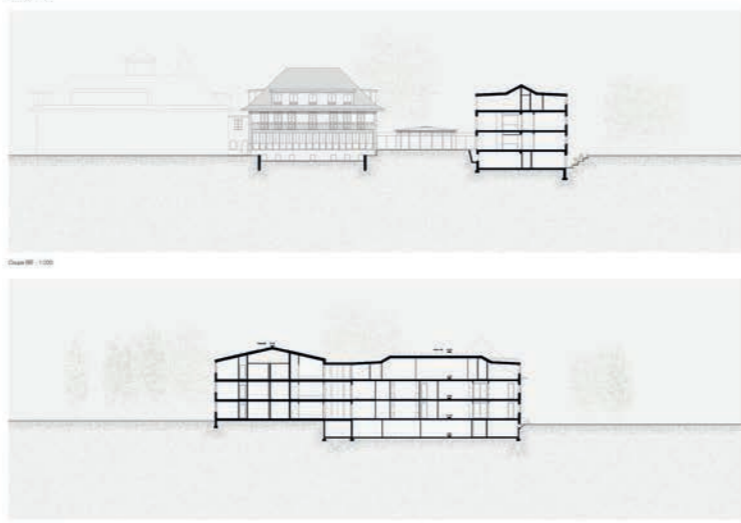
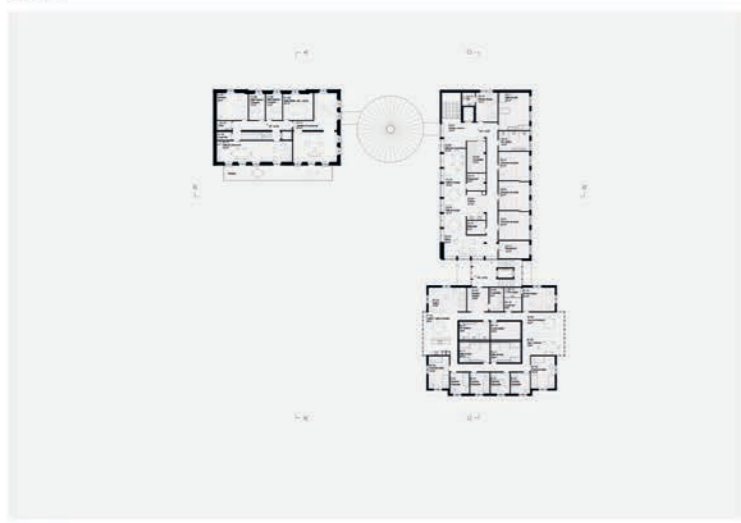
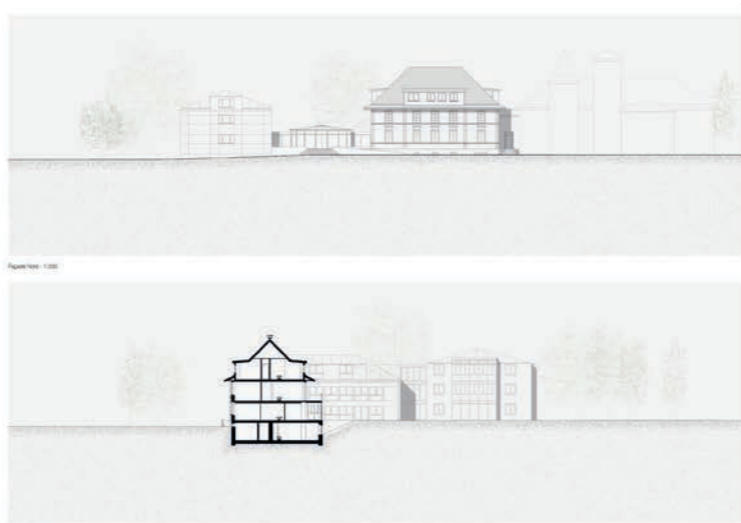
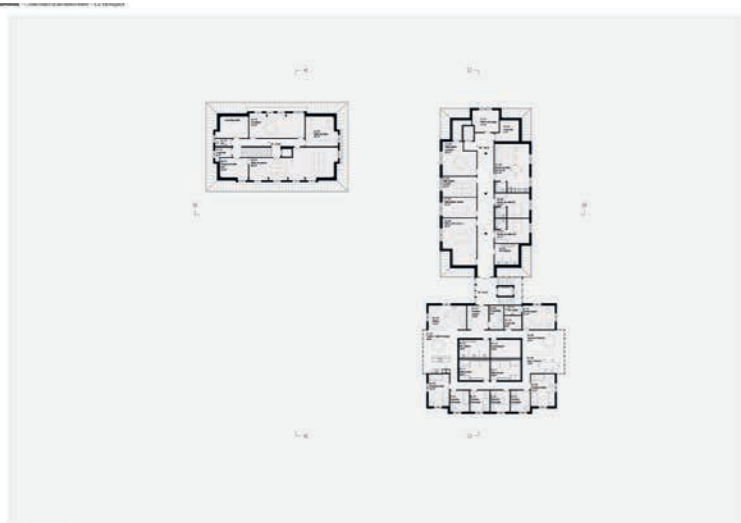
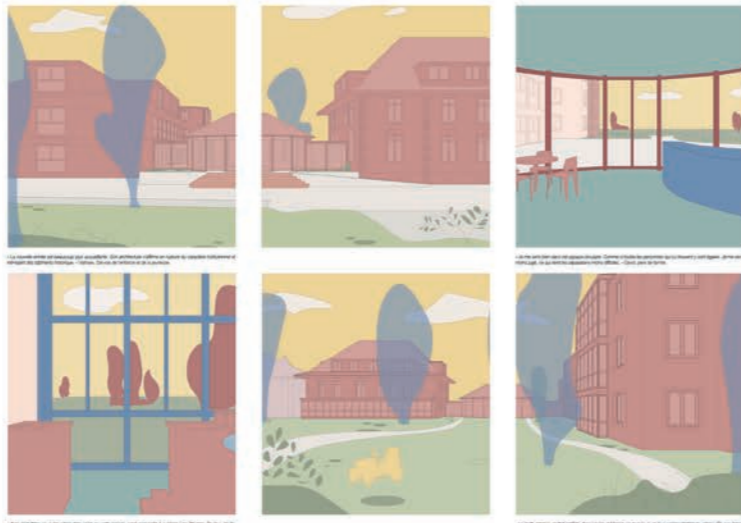
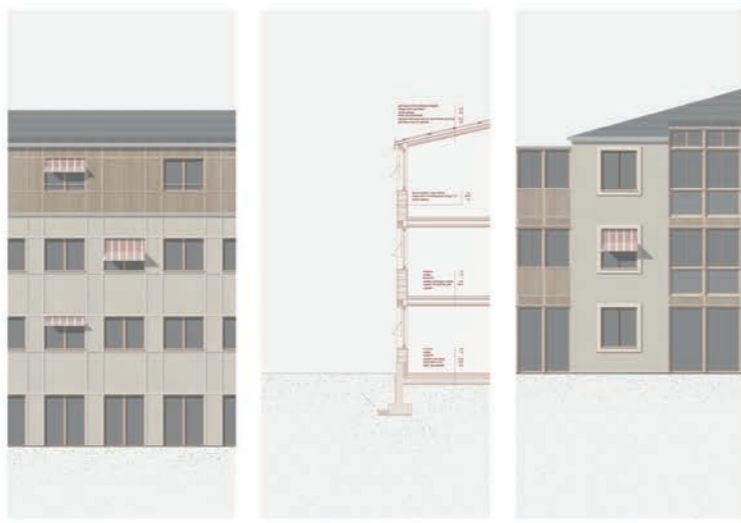
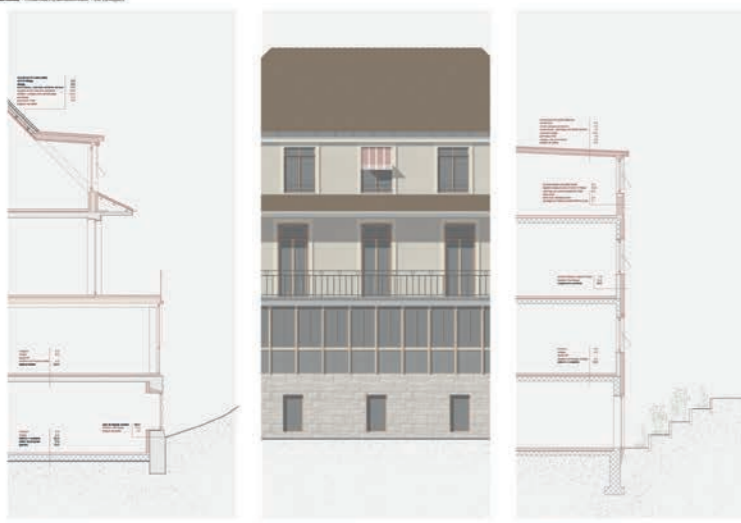
Plan de masse

Le plan de masse est le fruit d'un processus de développement urbain qui s'est déroulé sur plusieurs années. Le projet est le fruit d'un processus de développement urbain qui s'est déroulé sur plusieurs années.

Disposition

La disposition est le fruit d'un processus de développement urbain qui s'est déroulé sur plusieurs années. Le projet est le fruit d'un processus de développement urbain qui s'est déroulé sur plusieurs années.





Projet n° 4 : LE NID

SOYHA architectes, 7 rue Paul Bodin 75017 Paris

Concours le Bosquet

"Le nid"

147 Bosquet dans notre étude de paysage, la dimension d'habitat, la dimension de la sécurité, le confort pour l'habitant du site.

Nous avons voulu concevoir un lieu de vie qui soit à la fois fonctionnel, esthétique, respectueux de l'environnement et innovant. Chaque élément est conçu et réalisé en fonction de ses besoins, nous sommes des architectes paysagistes et nous sommes des architectes d'intérieur, nous sommes des architectes d'espaces et nous sommes des architectes de la vie.

Le projet est un projet de développement durable, nous avons conçu des espaces qui favorisent les interactions entre les différents types, permettant des échanges enrichissants et la construction d'une communauté de vie et d'appartenance.

scapes architecturaux et urbains

Le projet est un projet de développement durable, nous avons conçu des espaces qui favorisent les interactions entre les différents types, permettant des échanges enrichissants et la construction d'une communauté de vie et d'appartenance.

scapes architecturaux et urbains

Le projet est un projet de développement durable, nous avons conçu des espaces qui favorisent les interactions entre les différents types, permettant des échanges enrichissants et la construction d'une communauté de vie et d'appartenance.

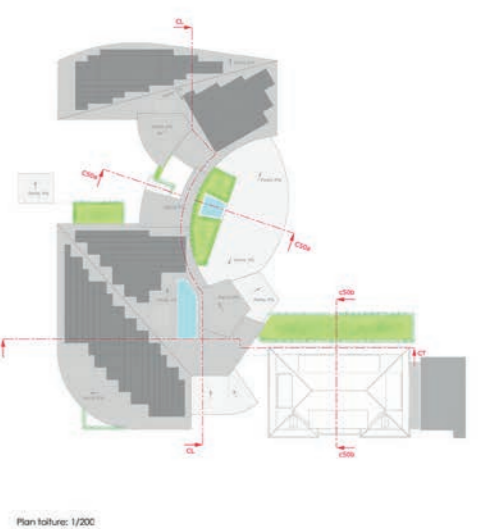
scapes architecturaux et urbains

Le projet est un projet de développement durable, nous avons conçu des espaces qui favorisent les interactions entre les différents types, permettant des échanges enrichissants et la construction d'une communauté de vie et d'appartenance.



Concours le Bosquet :

"Le nid"



- Communs
- J.E.S.
- J.E.S. Général
- S.E.

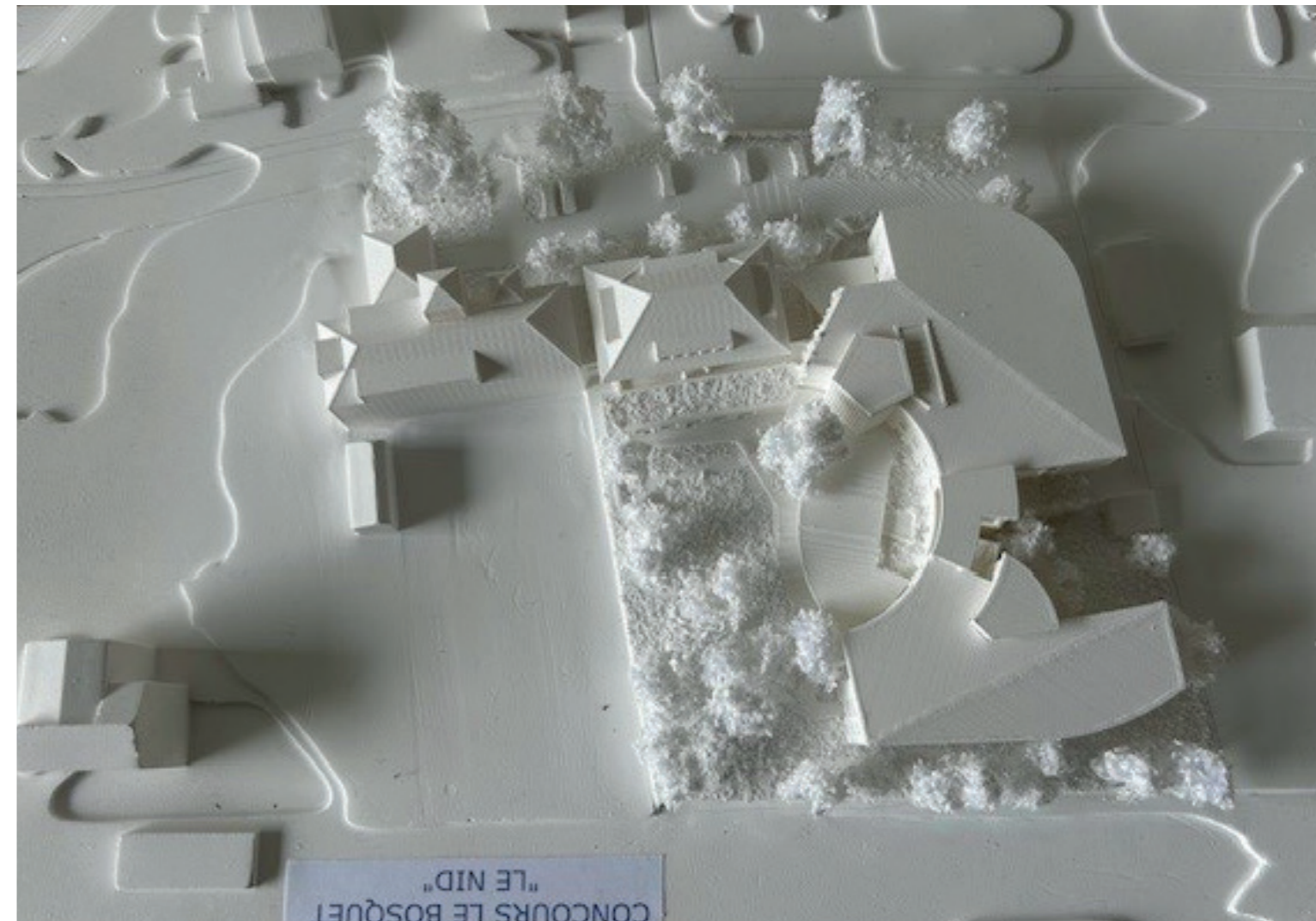
Concours Le Bosquet

« Le nid »



Concept matériaux

<p>Bois</p> <ul style="list-style-type: none"> Prédominant : Structure porteuse, charpente, plancher en bois vernis, murs extérieurs, façade. Boisage (selon usage éco-citoyen), revêtement parquets, escaliers bi-lancés, cage de bois, mobilier inspirant, réduit l'humidité, conductibilité et inertie thermique, densité. Local certifié, de forêts gérées durablement, énergie grise très faible, écologique, résistant, durable, chaleureux, esthétique, stockage du carbone. Très bonnes performances thermiques et acoustiques, de respirabilité et de régulation de l'humidité. 	<p>Recyclé</p> <ul style="list-style-type: none"> Revêtements de sol Soi Unikium: sol naturel (mélange de matières premières naturelles et renouvelables). Résistant, durable, avec une empreinte carbone réduite, ne dégage pas de composés organiques volatils (COV) nocifs, avec des propriétés antibactériennes, contribue à une meilleure qualité de l'air intérieur, offrant une bonne isolation thermique et acoustique, facile d'entretien, offre des possibilités esthétiques variées. Soi moquette en dalle (fil de pêche recyclé) : bureau, Permet l'accès au sous-plancher et la flexibilité des espaces (aménagement parties). 	<p>Métal</p> <ul style="list-style-type: none"> Couverture zinc naturel Durable, résistant, facile d'entretien, recyclable, non toxique (décapitation de l'eau de pluie), léger, moins polluant que l'asphalte, maitrisable, étanche, permet l'intégration de panneaux photovoltaïques. Menuiseries extérieures Système de fenêtre en aluminium à haute isolation thermique, double vitrage isolant à triple émissivité. 	<p>Minéral</p> <ul style="list-style-type: none"> Isolation Isolation en paquettes de terre crüe : sous-bassement naturel, recyclable, local, durable, résistant, facile d'entretien. Béton : sous-sol + paroi technique isolante, buanderie, annexes. Recyclé, traité et produit localement pour réduire l'empreinte grise (processus de fabrication, extraction matières premières, transport, production).



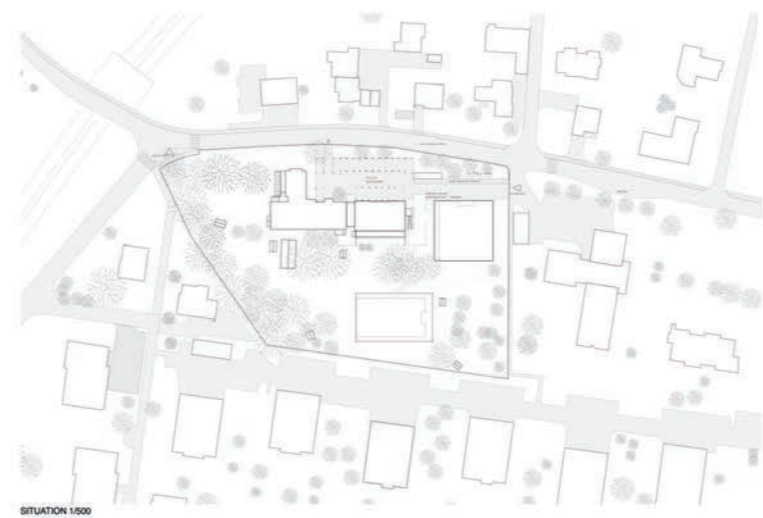
Concours Le Bosquet

« Le nid »

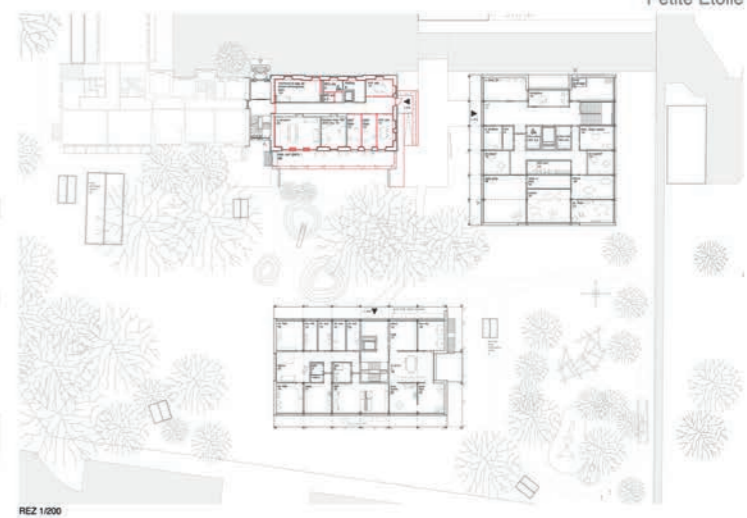


Projet n° 5 : PETITE ETOILE

Mélaine Althaus & Roland Siegel, Ch. Des Pommiers 49, 1170 Aubonne



SITUATION 1/500



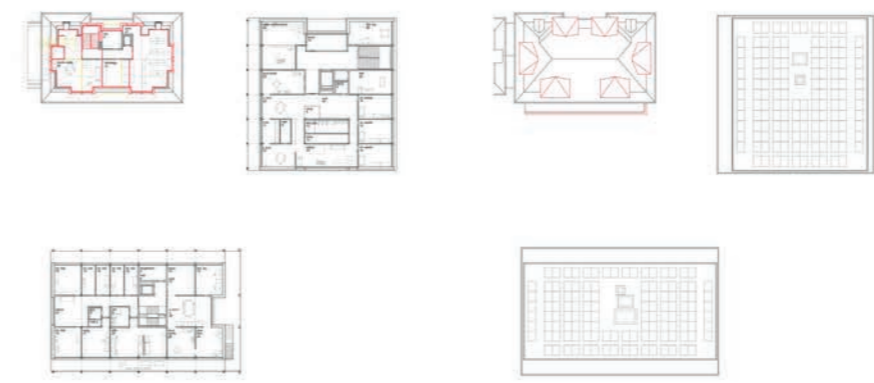
REZ 1/200



SOUS-SOL 1/200

CONCEPTS

LE BÂTIMENT	LES ESPACES	LES MATÉRIELS	LES ESPACES EXTÉRIEURS	LES ESPACES COLLECTIFS
Le bâtiment est conçu pour répondre aux besoins de la population locale, en offrant un cadre de vie agréable et sécurisé. Il est composé de plusieurs unités d'habitation, chacune dotée de ses propres espaces communs et de services de proximité.	Les espaces intérieurs sont conçus pour être fonctionnels et agréables, avec une attention particulière portée sur la luminosité et la ventilation naturelle. Les matériaux choisis sont durables et respectueux de l'environnement.	Les matériaux utilisés sont sélectionnés pour leur qualité et leur durabilité, en privilégiant les produits locaux et naturels. Les finitions sont soignées et adaptées à l'usage des locaux.	Les espaces extérieurs sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé, avec des zones de détente, des espaces de jeux pour les enfants et des zones de verdure.	Les espaces collectifs sont conçus pour favoriser le lien social et offrir des services de proximité à la population. Ils comprennent des espaces de stockage, des espaces de lavage et des espaces de rangement.



2EME ETAGE 1/200

TOITURES 1/200



1ER ETAGE 1/200

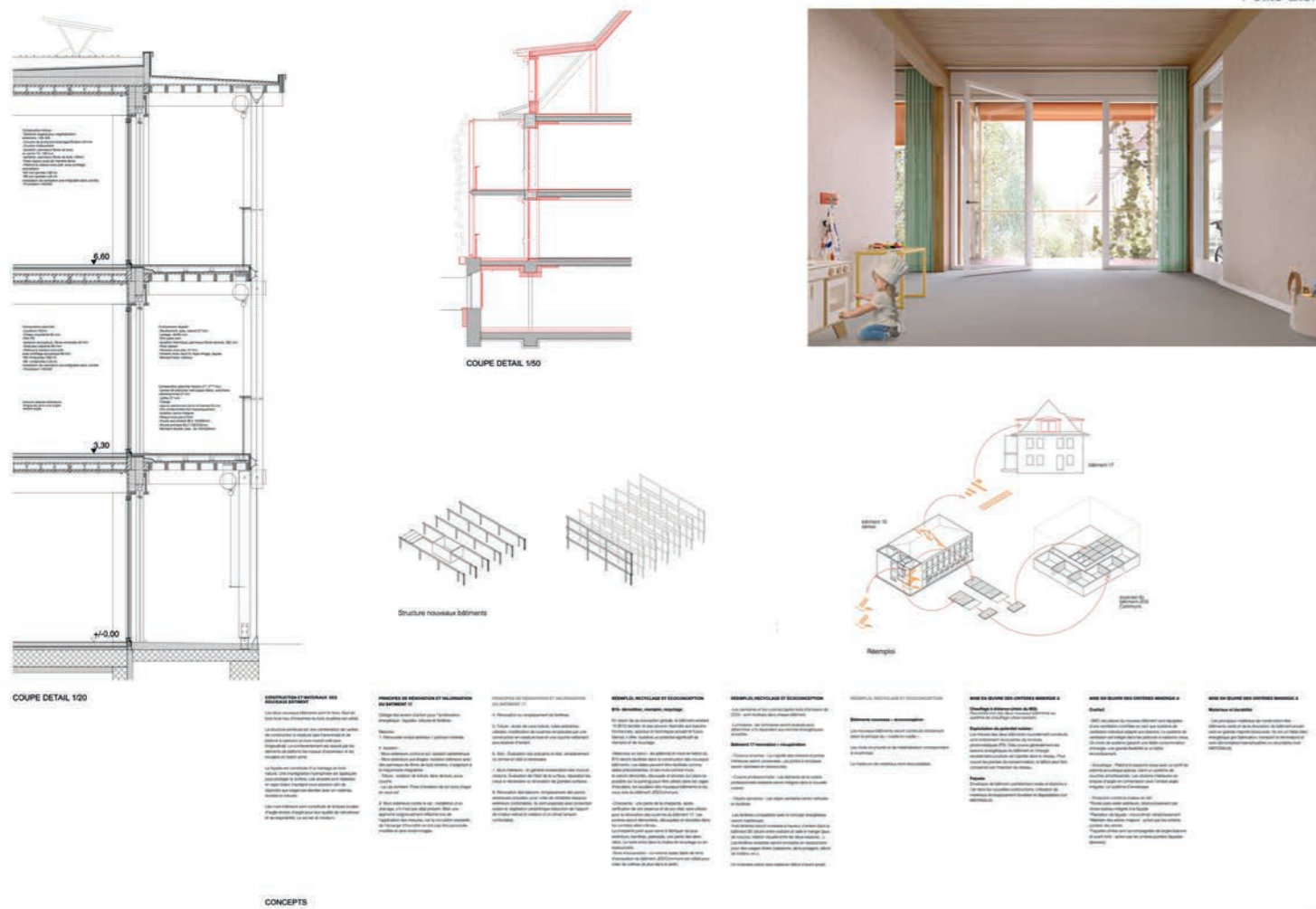
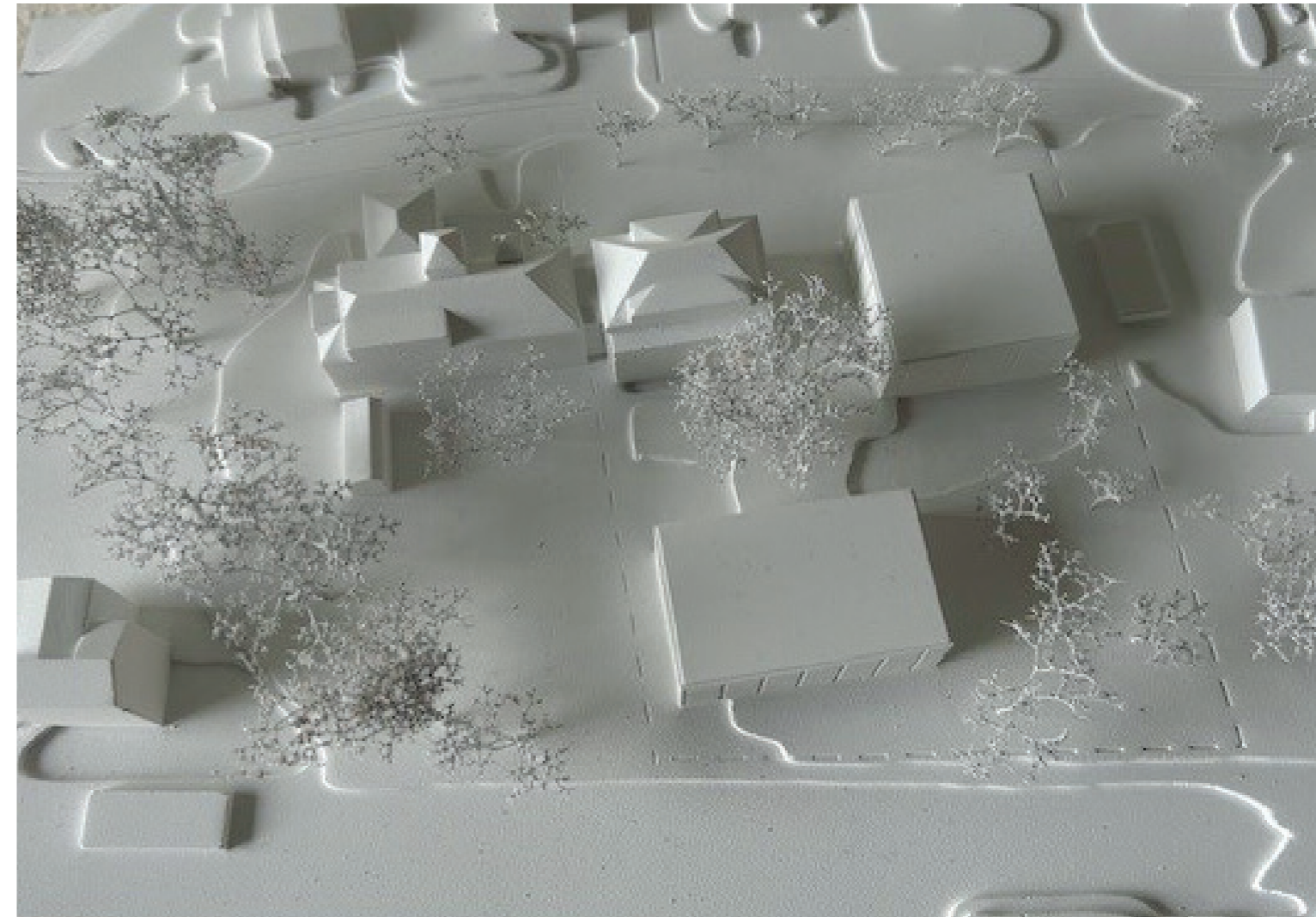
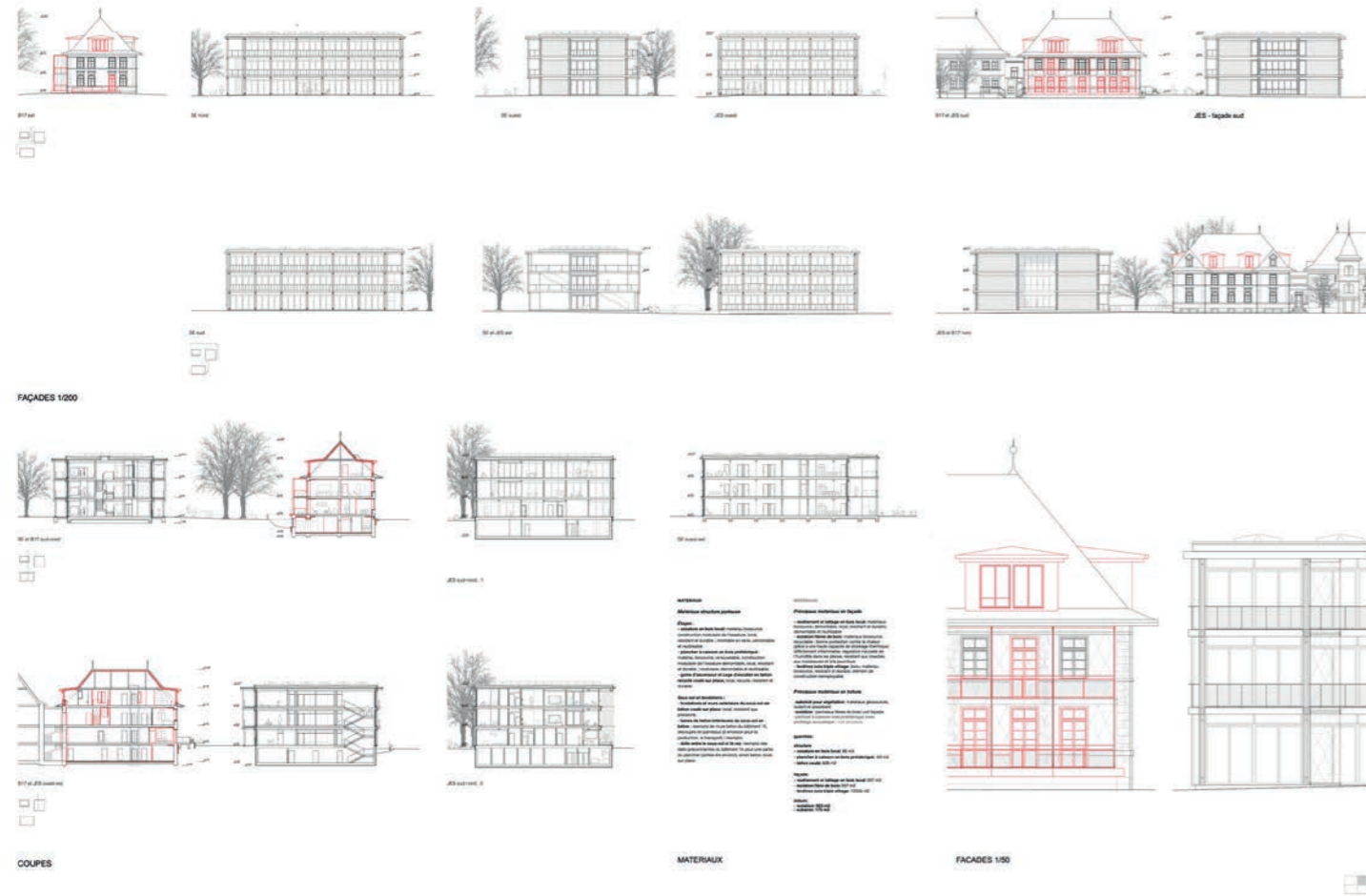
CONCEPTS

PROFIL

PROGRAMME

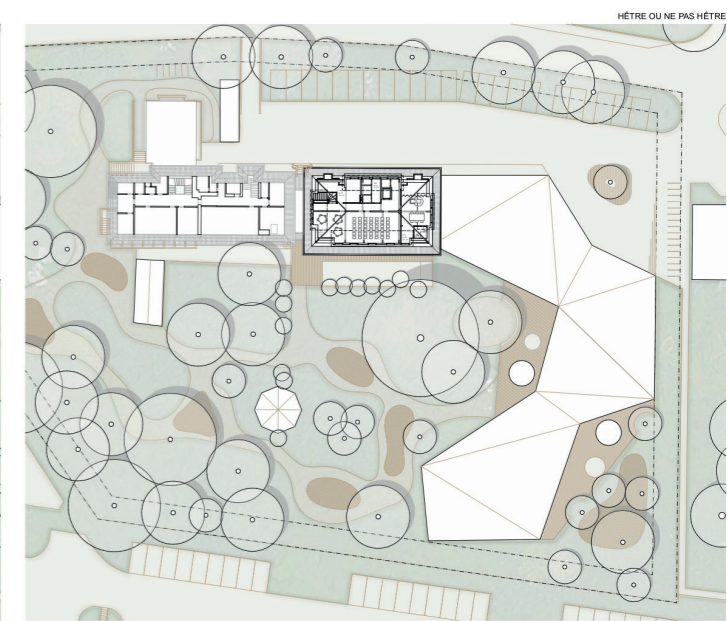
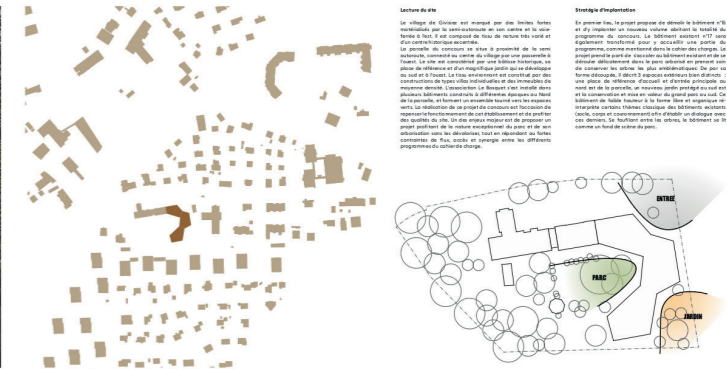
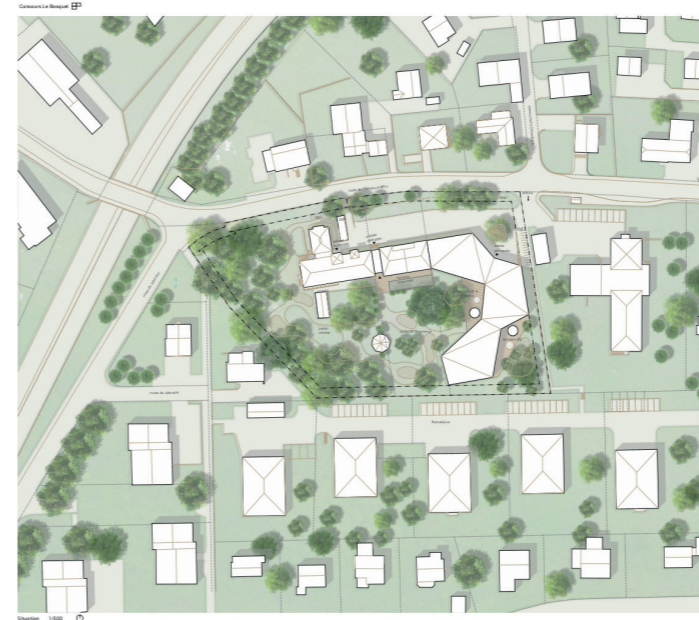
STATIONNEMENT

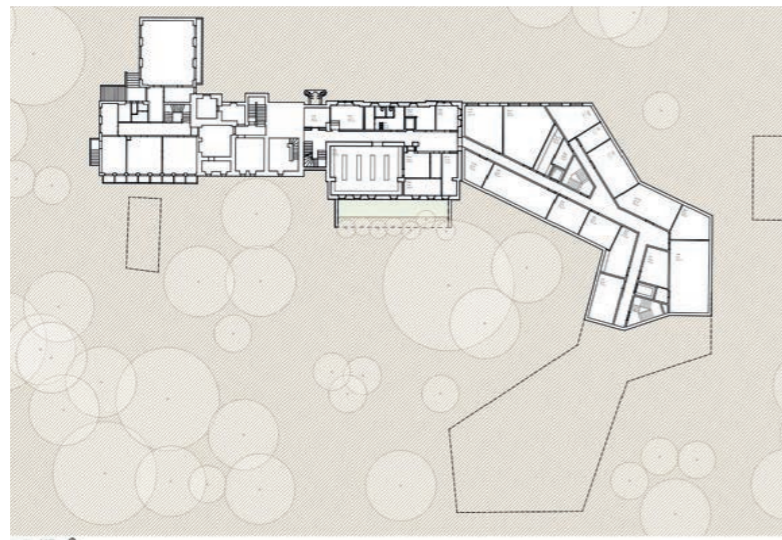
PROFIL	PROFIL	PROFIL	PROFIL
Le profil du bâtiment est conçu pour offrir une silhouette moderne et équilibrée, s'intégrant harmonieusement dans le paysage urbain. Les hauteurs sont adaptées aux normes locales et aux besoins fonctionnels des différents niveaux.	Le profil des toitures est conçu pour être fonctionnel et esthétique, avec une attention particulière portée sur la ventilation naturelle et la protection des espaces intérieurs.	Le profil des espaces extérieurs est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé, avec des zones de détente, des espaces de jeux pour les enfants et des zones de verdure.	Le profil des espaces collectifs est conçu pour favoriser le lien social et offrir des services de proximité à la population. Ils comprennent des espaces de stockage, des espaces de lavage et des espaces de rangement.



Projet n° 6 : HÊTRE OU NE PAS HÊTRE

Mei studio sàrl, Route du centre 21, 1782 Belfaux





Projet n° 8 : BASILE ET HENRY

Groupement SAJAA sàrl & Quartal sàrl, Rue de la Borde 14, 1018 Lausanne



Attitude et position

Situé à Gléville, le parcelle du projet se trouve dans un contexte bâti/vert en pleine mutation. Entouré d'un paysage agricole, caractérisé par de diverses constructions, cette zone résulte d'un processus de transformation et de densification progressive du territoire agricole. Les bâtiments existants conservent une échelle domestique, témoignant de l'évolution de la région.

À partir d'une analyse topographique approfondie, le projet vise à assurer une continuité avec les bâtiments existants sur la parcelle, en s'inscrivant dans leur prolongement. Le projet propose d'ajouter deux nouveaux volumes distincts aux bâtiments existants, correspondant aux deux entrées principales : l'entrée de l'école et l'entrée de l'association.

Le premier volume, destiné à accueillir les salles de classe, se positionne dans l'alignement des bâtiments 19 et 21, permettant ainsi le front urbain le long de la route du Château d'Affry. Cette disposition permet de renforcer la continuité urbaine et d'assurer une transition fluide entre les différents contextes existants sur la parcelle.

Le deuxième volume, de hauteur réduite, est conçu pour abriter le jardin d'enfants spécialisé. Ce bâtiment sera implanté en retrait de la route, dans le parc situé au sud de la parcelle, dans l'axe du plus protégé du site. Ce positionnement stratégique offre aux enfants un cadre paisible, en contact direct avec la végétation environnante, favorisant ainsi un environnement de jeu et d'apprentissage sécurisé et serein.

Les différents volumes sont reliés par des passages tampons, qui s'ouvrent sur les espaces extérieurs. Ces passages assurent une circulation fluide entre les différents parties du site tout en créant des points de vue sur le jardin et le paysage environnant.

Intégration au contexte et dialogue architectural

L'implantation du bâtiment actuel, datant des années 1970, permet de maintenir les nouvelles surfaces constructives sur le site, tout en conservant les qualités paysagères de la parcelle. Le projet s'inspire du caractère résidentiel et domestique des maisons voisines, afin de créer un lien accueillant et familier, à l'image d'une habitation collective.

Les volumes, compacts et rectangulaires, sont légèrement décalés, avec des décalages subtils. Ces décalages permettent d'enrichir la perception de la dalle des volumes, tout en offrant des perspectives variées depuis l'intérieur. Le dialogue entre les bâtiments se traduit par une série rythmique et un esprit commun. La composition des façades et la répétition d'éléments caractéristiques, inspire des constructions de la fin du XIXe siècle et des bâtiments existants de l'association, renforçant cette cohésion visuelle.

Les deux bâtiments, qui partagent un vocabulaire architectural commun, permettent de créer un ensemble harmonieux, contribuant ainsi à renforcer l'identité de l'Association Le Bosquet et à favoriser un sentiment de communauté au sein de l'implantation.



Adresse et accès

L'entrée principale se situe à l'angle nord-ouest du nouveau volume longeant la route du Château d'Affry. Cette entrée, marquée par une nouvelle signalétique, accorde par le redouté grâce au jardin d'enfants existant, indique visuellement le point d'accès principal et le lien de la réception. Une seconde entrée, réservée au personnel, est prévue au bâtiment 17 existant. Cet accès permet de rejoindre directement les locaux administratifs, favorisant ainsi la séparation des flux en évitant de traverser le hall d'entrée principal.

Des passages piétons seront aménagés en face des entrées de la crèche, du foyer et du jardin d'enfants spécialisé, en collaboration avec le commune de Gléville. Ces aménagements garantiront un accès sécurisé depuis le trottoir adjacent pour les usagers.

L'accès motorisé est maintenu à l'extrémité sud de la parcelle, à travers une rampe menant à un parking souterrain, aménagé sous les deux nouveaux bâtiments. Ce parking dessert à la fois les salles de classe, le jardin d'enfants spécialisé et le bâtiment administratif. De plus, cinq places de stationnement extérieures, situées à proximité de l'entrée principale, seront réservées aux visiteurs, tandis que des places de vélo sont réparties près des différentes entrées.

La réduction significative du parking extérieur actuel permet de réqualifier le cour d'accès en le rendant plus accessible aux piétons et de la végétation. Ainsi, l'espace sera vécu à l'abri de la route des bâtiments de l'association, qui prennent alors une dimension typologique vis-à-vis de la route et s'intègrent ainsi en cœur de parc.

Organisation du programme

Le programme du concours est réparti dans les trois bâtiments, chacun formant une entité autonome mais connectée. Les fonctions des bâtiments sont soigneusement définies, ce qui facilite l'orientation et l'utilisation des espaces pour les enfants, le personnel et les visiteurs, tout en minimisant les flux de circulation internes. Cette organisation permet une gestion des individualités qui prend en compte les particularités et les besoins spécifiques de chaque enfant. En effet, la répartition des salles programmatiques dans des bâtiments distincts accroît la flexibilité, en s'adaptant aux besoins variés des enfants et en offrant des solutions plus personnalisées.

Les pièces situées au rez-de-chaussée des bâtiments desservant la route du Château d'Affry seront destinées aux entrées accueillant les enfants de l'association, ainsi qu'aux espaces communs partagés par les trois entrées. Elles sont ainsi facilement accessibles depuis l'extérieur et par les unités des enfants. La liaison entre le hall d'entrée et le bâtiment 17, qui abrite les fonctions de rencontre avec les parents et les salles pour le personnel de l'association de site, par conséquent fortement sollicitée, est soigneusement dimensionnée. Cet espace est, de fait, un plus grand espace de rencontre, en vis-à-vis du parc, sont quant à eux conçus pour accueillir des fonctions de transition, tel qu'un lieu d'échange d'informations et de consultations informelles, directement reliés au bureau de réception où le personnel est présent.

La circulation verticale du bâtiment 17 a été repensée de manière à respecter les normes en vigueur, en particulier l'accès pour les personnes à mobilité réduite. Cette circulation est reliée aux autres bâtiments par le biais d'un ascenseur s'élevant sur deux étages, permettant une transition entre le niveau du terrain et le rez-de-chaussée souterrain. Le bloc comprenant l'escalier et le cage d'ascenseur relie ainsi tous les niveaux du bâtiment, des corridors en creux. Les escaliers existants entre les bâtiments 17 et 19 seront supprimés pour libérer de la surface pour les programmes communs.

L'aménagement des espaces tend à respecter autant que possible la structure existante du bâtiment, en conservant la typologie de corridor central qui dessert les pièces de part et d'autre. Dans les corridors se trouvent la salle de collation principale, qui peut être dédiée en trois salles de réunion de 13 et 15 places, ainsi que des bureaux administratifs adjacents. Le premier étage est dédié aux rencontres entre le personnel et les parents, ainsi qu'à la salle de repos du personnel, connectée aux vestibules situés au sous-sol ou se trouvant également à l'extérieur. Les espaces de rez-de-chaussée, en vis-à-vis du parc, sont quant à eux conçus pour accueillir des fonctions de transition, tel qu'un lieu d'échange d'informations et de consultations informelles, directement reliés au bureau de réception où le personnel est présent.

Typologie

Les trois étages supérieurs du bâtiment principal sont identiques et abritent chacun une unité de foyer pour enfants. Au rez-de-chaussée de chaque unité se trouvent les espaces de vie communs, qui servent de points d'ancrage et structurent la distribution interne. Ces espaces comprennent un espace de jeu, un espace de lecture, un espace de rencontre et un espace de détente. Les pièces communes desservent à la fois les unités de vie et les espaces extérieurs situés à l'extérieur de la cour. Les pièces de rez-de-chaussée, en vis-à-vis du parc, sont quant à eux conçus pour accueillir des fonctions de transition, tel qu'un lieu d'échange d'informations et de consultations informelles, directement reliés au bureau de réception où le personnel est présent.

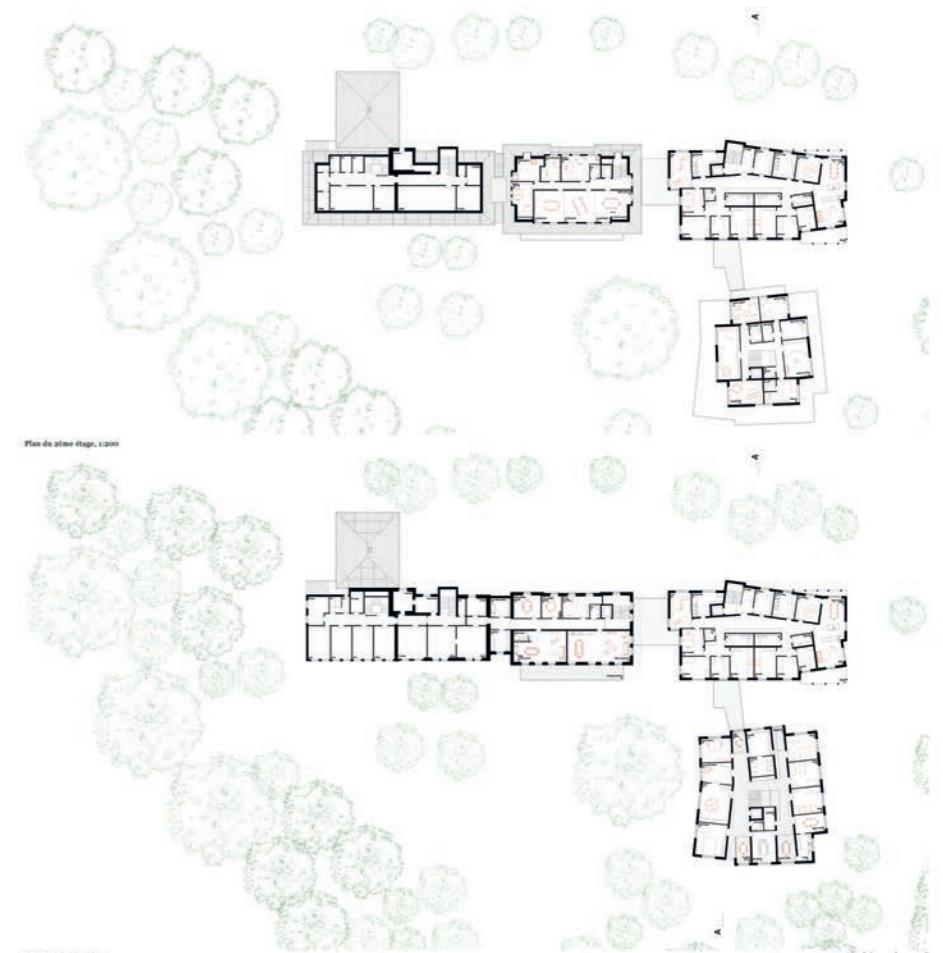
L'implantation du jardin spécialisé est structurée par des terrasses disposées en arête. Les bandes extérieures abritent les espaces de vie et d'activités des enfants, tandis qu'un accès de bâtiment, entre deux bandes réservées à la circulation, se trouve les espaces de repos. Les terrasses, soulignées par des parois vitrées basses, relient les espaces de circulation latéraux et apaisés, malgré la profondeur du bâtiment. Les deux unités de vie sont réparties sur les deux premiers étages, tandis qu'un accès, se trouvant les salles de thérapie et les autres communes aux deux étages.

Accès et flux pour les personnes à mobilité réduite.

L'accès et les flux pour les personnes et les enfants à mobilité réduite ont été soigneusement intégrés dans la conception, garantissant une accessibilité optimale à toutes les salles du programme.



Schéma de répartition du programme



Plan de site (étage, 1:200)



Construction et Caractère

L'expression architecturale des deux nouveaux bâtiments est intrinsèquement liée au système constructif adopté, qui joue un rôle central dans la définition de leur caractère. En effet, la conception de ces derniers s'inspire directement des bâtiments existants 17 et 19, conçus pour leur structure ordinaire, la composition rythmée de leurs façades et la répétition d'éléments architecturaux distincts. Ces caractéristiques historiques ont été attentivement repérées et réinterprétées pour façonner les façades des nouveaux volumes, assurant ainsi une continuité avec l'environnement bâti existant.

Le foyer 88, conçu pour être à la fois résidentiel et accueillant, se distingue par sa robustesse architecturale. Sa morphologie, caractérisée par des plans légèrement décalés, est soutenue par des traves portantes avec un entre-axe maximal de 5,50 m. Cette distance, optimisée pour une structure en bois, se répercute également sur les façades, mais également pour les planchers en bois apparent. Les dalles et les murs sont composés de panneaux de bois massif lamell-croisé. Cette solution s'adapte à la structure des plans et permet un montage des éléments préfabriqués rigide sur le chantier à la suite d'une bonne planification des éléments. Une attention sera portée lors de la planification pour le passage des réseaux techniques. Le choix du bois renforce le caractère domestique des espaces intérieurs, tout en conférant une ambiance apaisante et naturelle. Les façades, rythmées de panneaux de bois exposés par des montants de même hauteur, s'intègrent à ce langage architectural. Les fenêtres verticales en chêne, allant du sol au plafond et accompagnées d'un garde-corps, assurent l'aspect résidentiel du bâtiment en offrant une grande luminosité tout en garantissant une certaine intimité.

Sur la façade sud du foyer, un balcon prolonge l'espace de vie intérieur vers l'extérieur, en ouvrant sur le jardin, créant ainsi une transition fluide entre intérieur et extérieur. À l'opposé, du côté nord, face à la route, un système composé de dalles légères et de montants pour planches géométriques forme un espace tampon. Ce dispositif, en plus de contribuer à l'esthétique du bâtiment, assure l'intimité des enfants en créant une barrière visuelle contre l'extérieur.

La façade en bois du jardin d'enfants spécialement conçue à l'image d'un bâtiment léger, de style pavillonnaire, intégré dans le jardin. Le bâtiment, conçu selon une succession de plates en enfilade, repose sur une trave portante en bois, offrant à la fois stabilité et flexibilité. La structure en bois est composée de planchers en dalles massives d'épicéa, choisis pour leur hauteur statique réduite et leur confort acoustique, favorisant ainsi un environnement calme et serein pour les enfants. Le choix de ces matériaux est le résultat d'une démarche environnementale rigoureuse, visant à utiliser des ressources durables, à faible énergie grise, renouvelables, facilement démontables, recyclables, robustes et nécessitant peu d'entretien.

Les volumes compacts et la surface réduite des vitrages contribuent à une isolation thermique performante, limitant ainsi les pertes de chaleur et privilégiant l'efficacité énergétique du bâtiment. Le projet intègre également des dispositifs écologiques tels que l'utilisation d'énergies renouvelables, la récupération des eaux pluviales, la ventilation nocturne entralée et l'inertie thermique de la structure, assurant ainsi une gestion efficace de l'énergie et du climat intérieur. Enfin, l'utilisation de techniques de construction sèches et peu énergivores permet de respecter les objectifs de performance environnementale tout en maintenant les coûts.

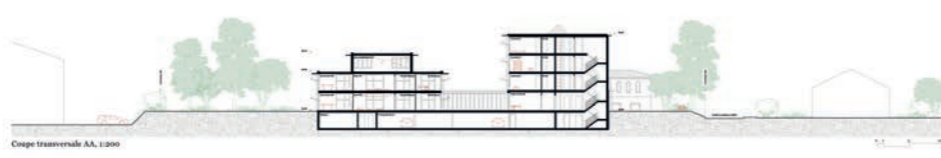
Sur le plan de la sécurité incendie, la distance réduite de 5,50 mètres entre le foyer et le bâtiment administratif est conforme aux normes AEL en raison de la hauteur moyenne des deux bâtiments et de l'utilisation de matériaux non combustibles sur l'une des façades. Les exigences AEL sont ainsi respectées pour les deux nouveaux volumes en bois, grâce à une distance minimale de plus de 4 mètres entre eux. L'accès des pompiers est prévu le long des façades nord, en longeant la route, tandis que le jardin d'enfants, étant de faible hauteur, est accessible par un chemin de 100 cm de large depuis la rampe menant au garage, avec une distance totale de moins de 10 mètres. Ainsi, le projet se distingue par une approche architecturale qui allie respect du contexte historique, robustesse et durabilité, tout en répondant aux exigences modernes en matière de confort, d'accessibilité, d'efficacité énergétique et de sécurité.



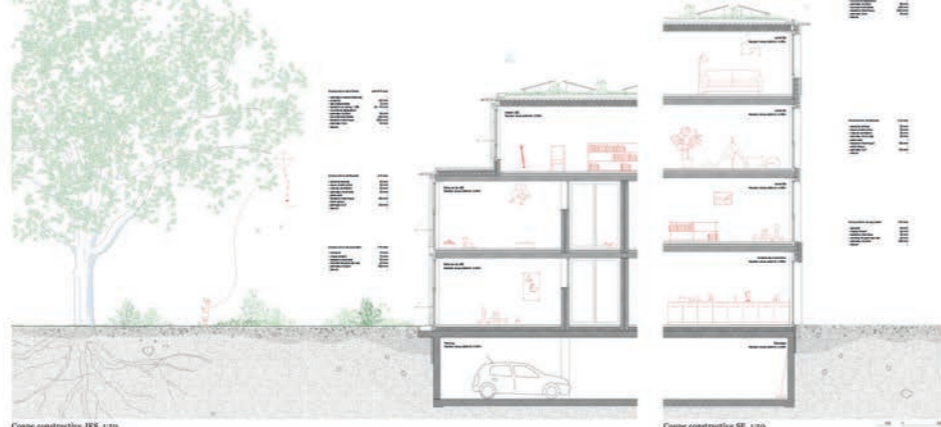
Façades nord, 1:200



Façades sud, 1:200



Coupe transversale AA, 1:200



Coupe constructive JEL, 1:50

Coupe constructive SL, 1:50



Matérialité et ambiance

Guidé par le système constructif de dalles en bois massif, le choix des matériaux et des revêtements intérieurs pour les espaces de vie des enfants privilégie des produits durables et naturels. L'utilisation de ces dalles permet de réduire le nombre de couches superposées, limitant ainsi le bois visible sur les murs et les plafonds, à l'exception des zones nécessitant une protection incendie renforcée.

Deux à la fréquentation des lieux par des enfants en bas âge, un contact direct avec le sol, une attention particulière sera accordée à leurs revêtements. Dans les salles de jeu du jardin d'enfants spécialisées, un revêtement en linoléum a été retenu, car il est doux au toucher tout en étant facile à entretenir. Dans le foyer, les salles d'habitation respectent certains critères distinctifs des logements, avec un parquet en chêne, à la fois robuste et résilient.

Les matériaux choisis visent à assurer une qualité d'utilisation optimale pour tous les occupants et intègrent le projet au quotidien.



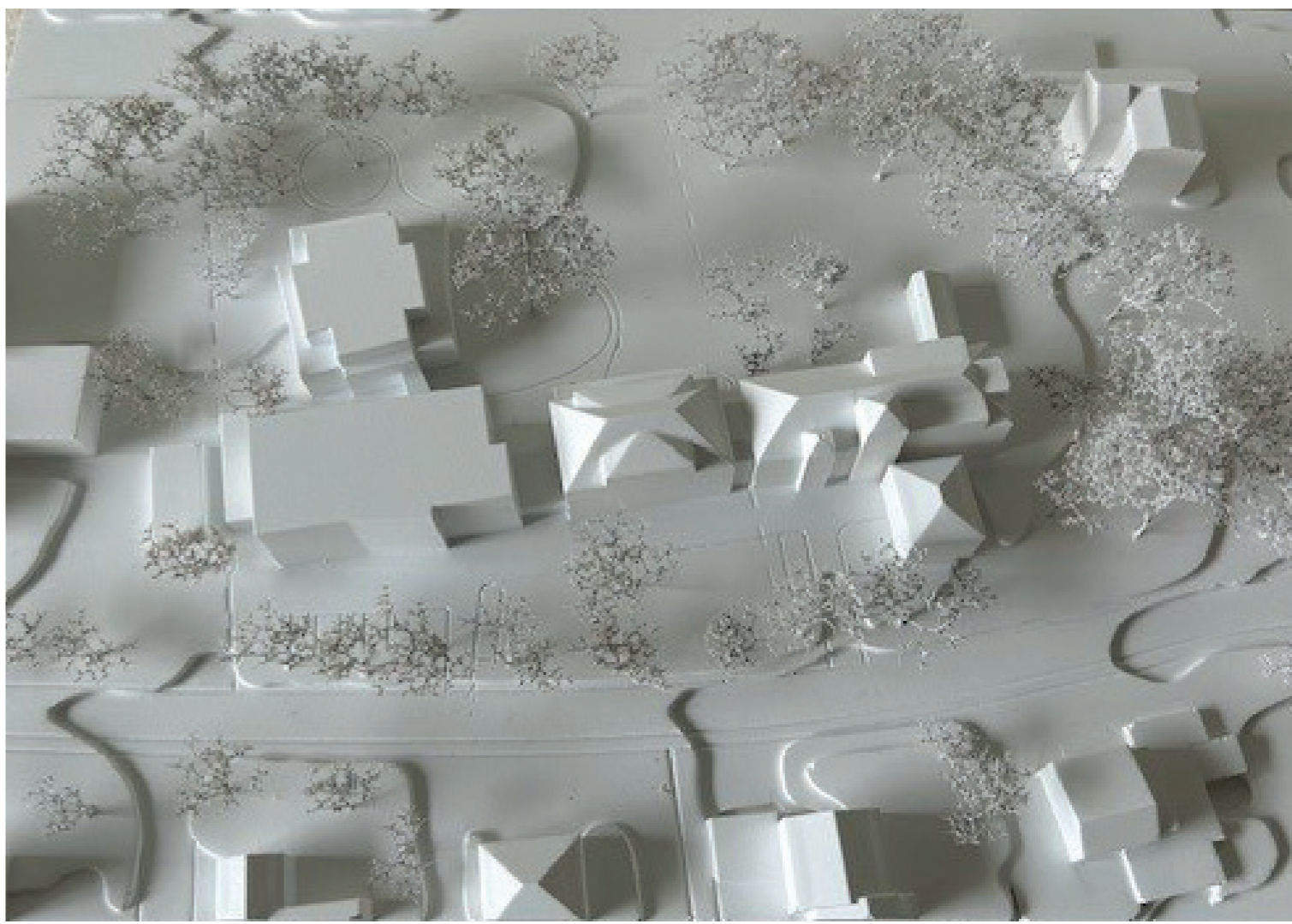
Plan de vue de dessus, 1:200



Plan de niveau, 1:200

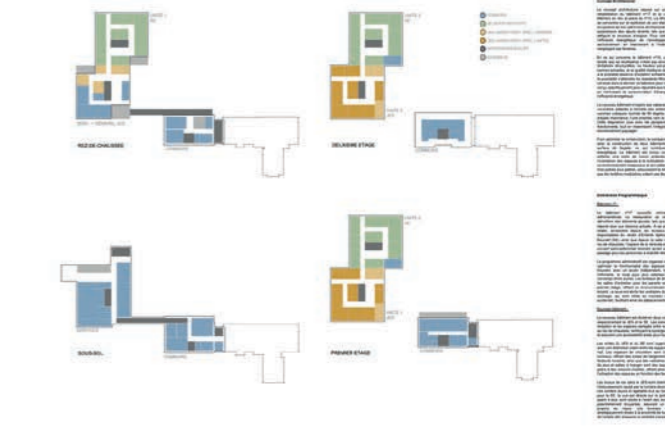
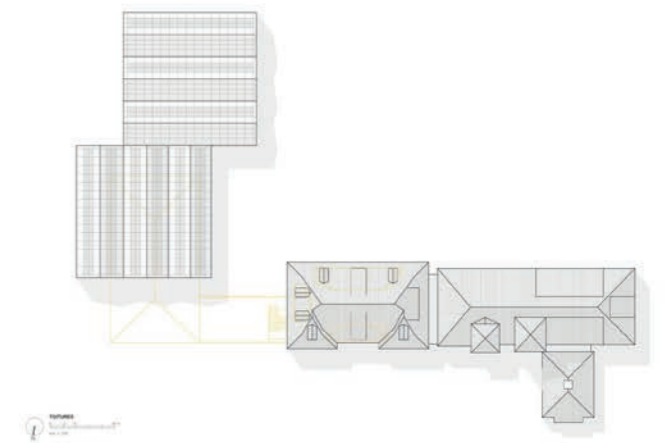
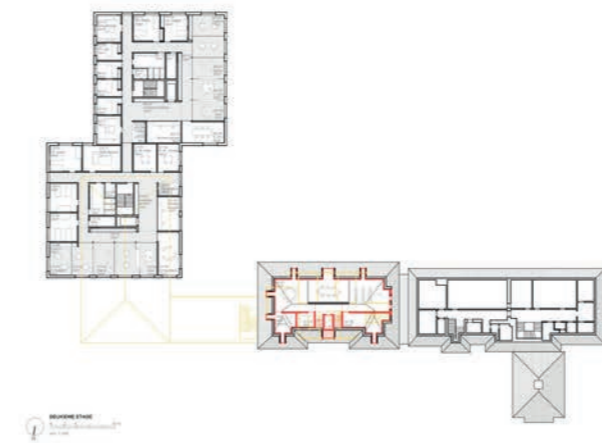
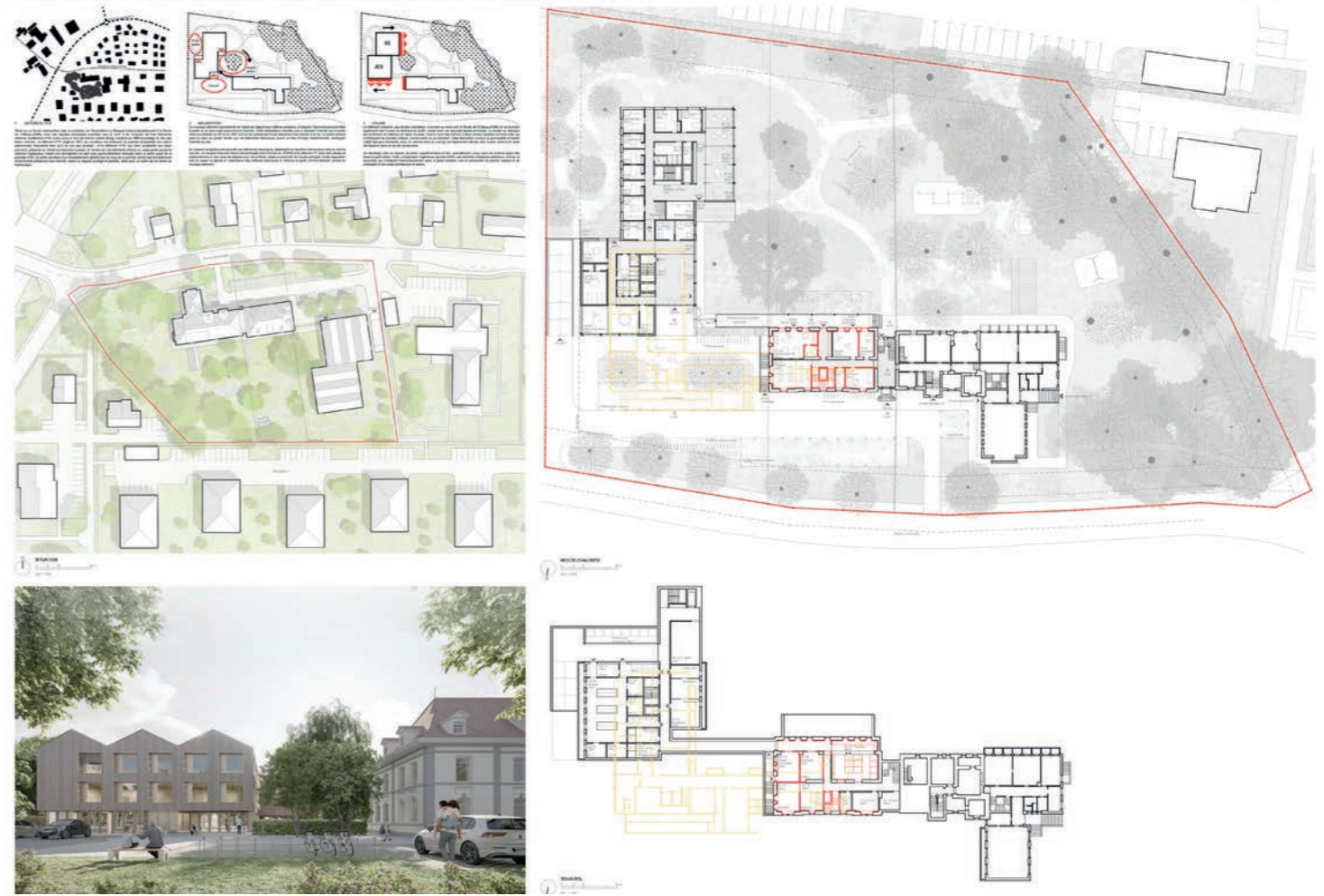


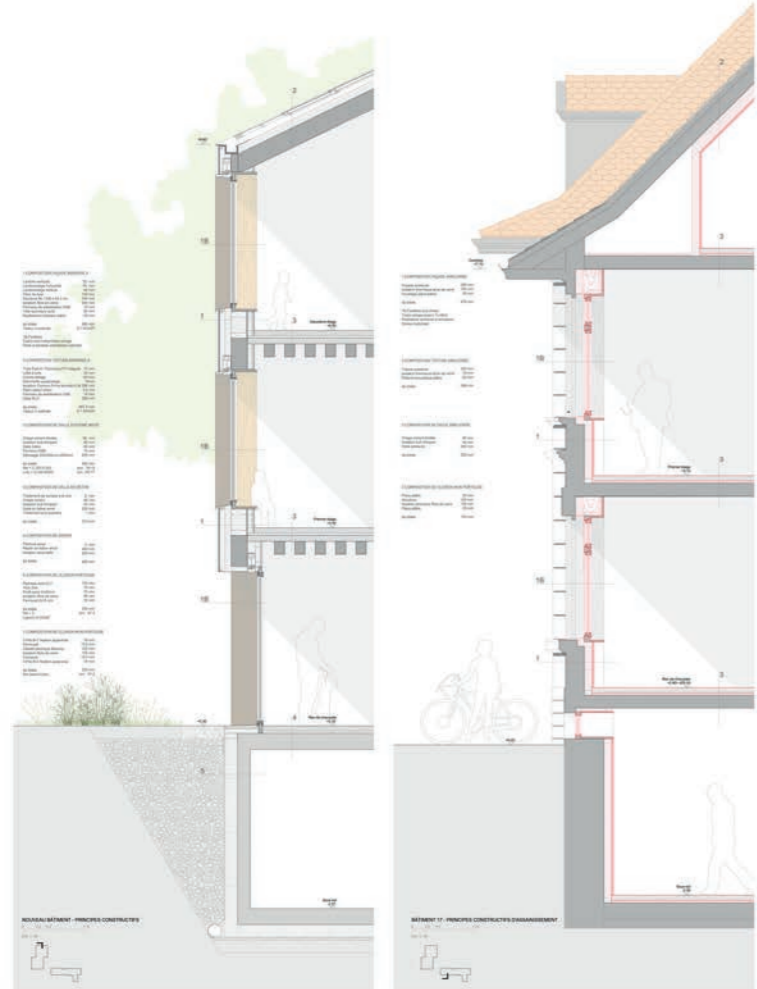
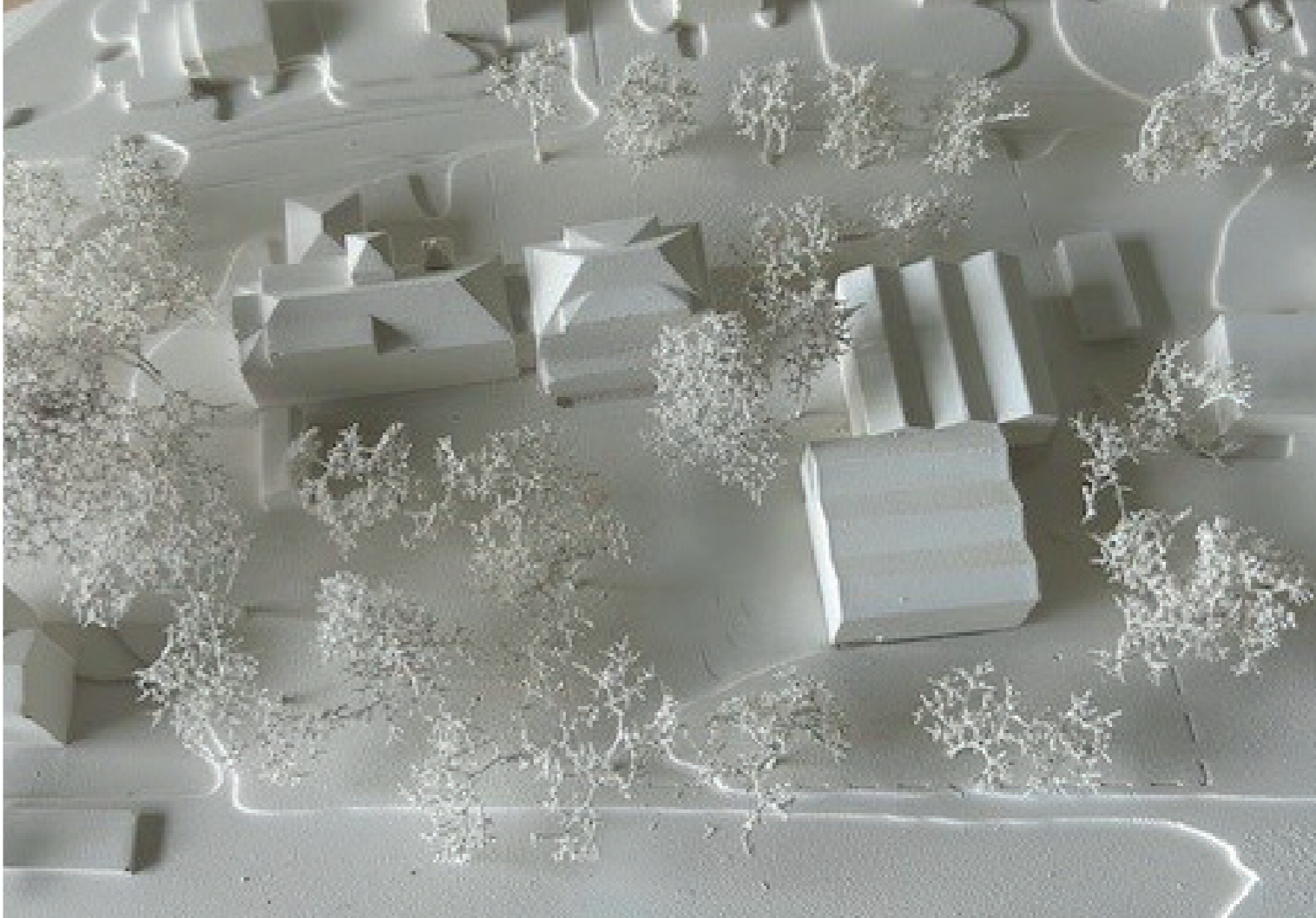
Plan d'étage JEL, 1:50



Projet n° 10 : CHRYSALIDE

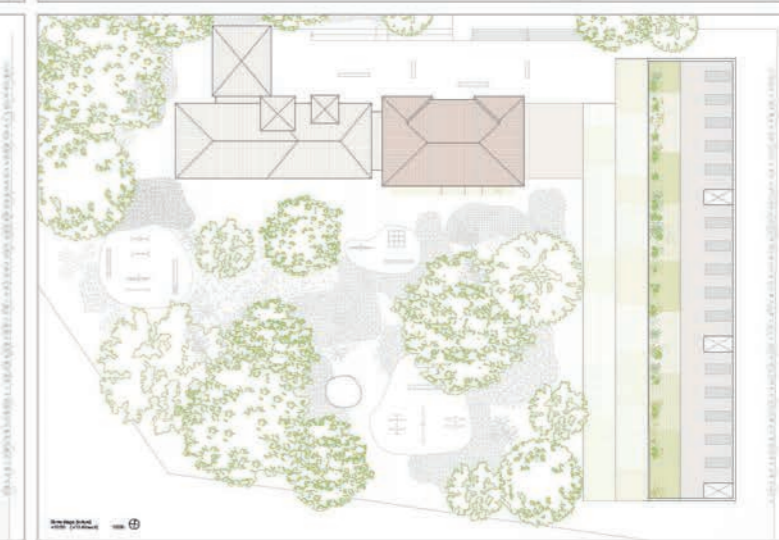
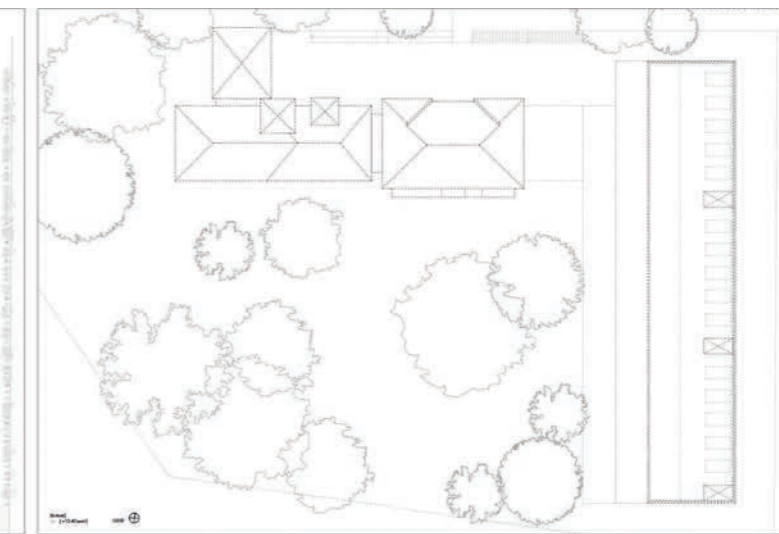
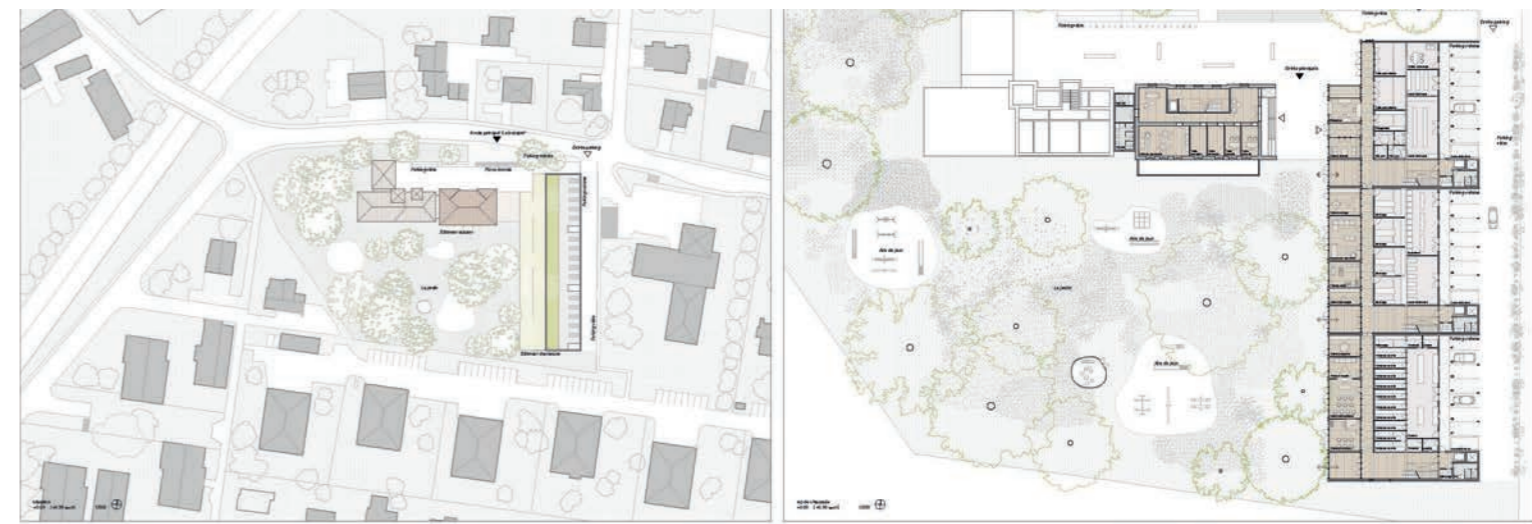
XDS architectes, route de la Maladière, 1022 Chavannes

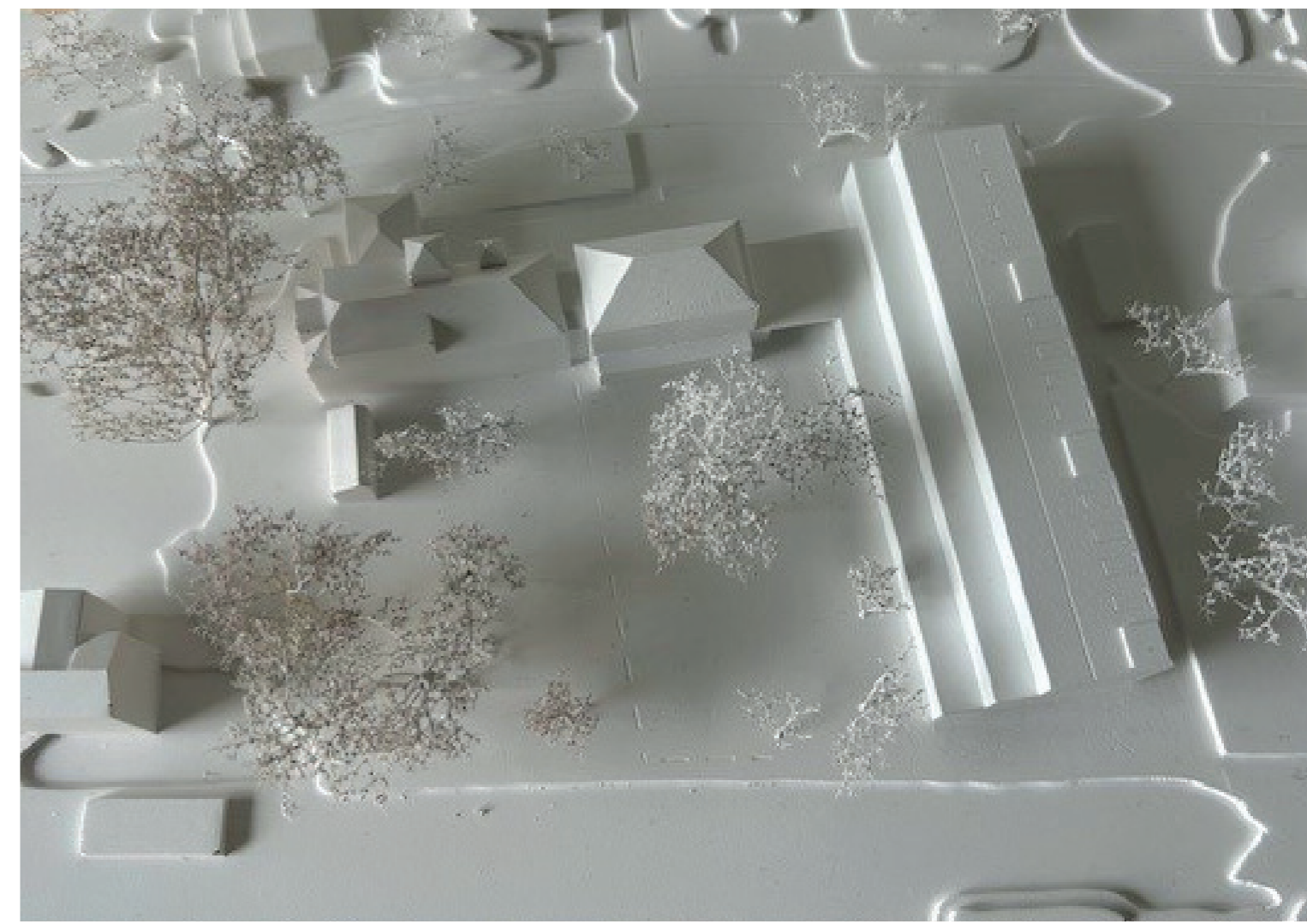
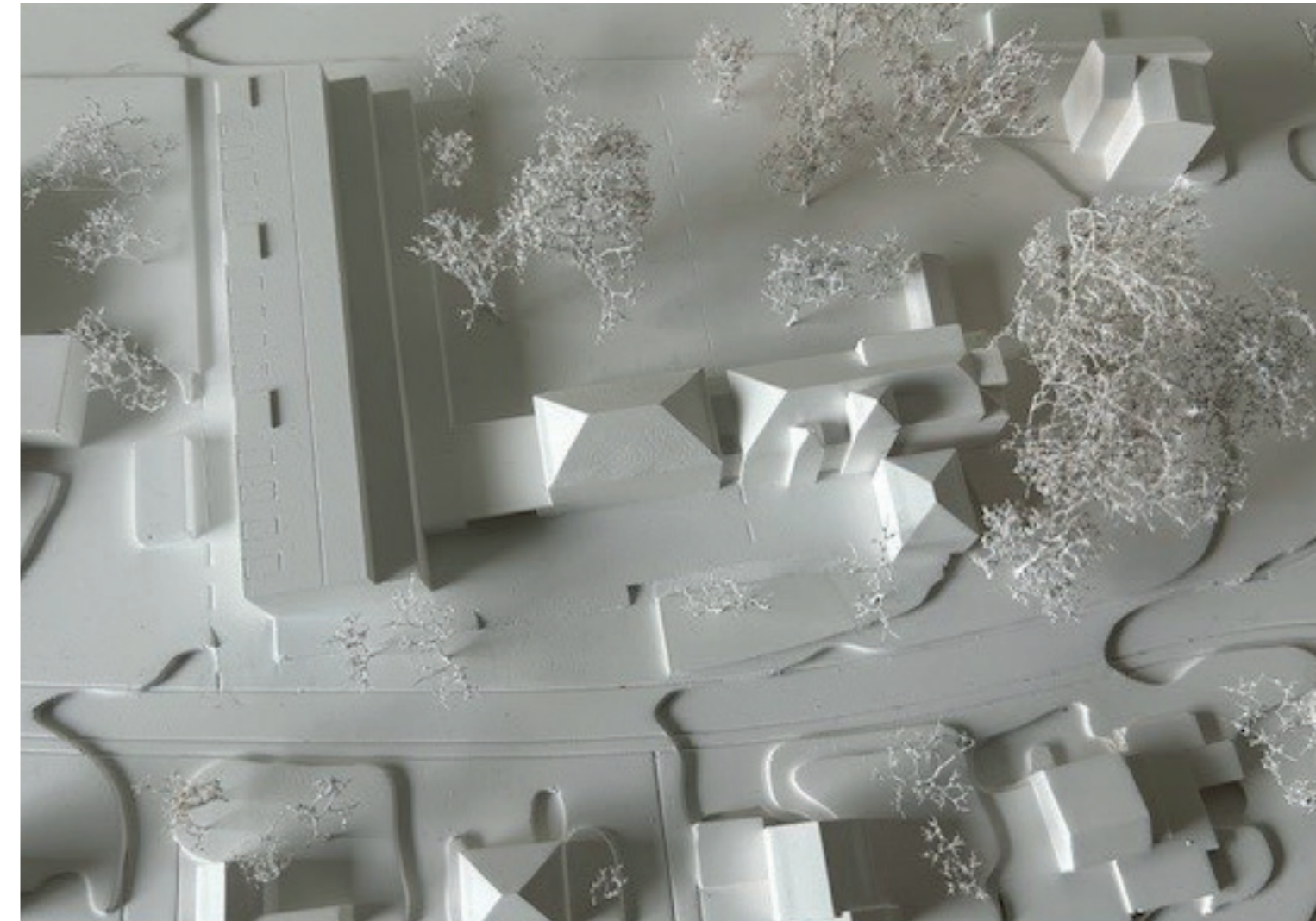




Projet n° 11 : BABYLONE

URKO Sanchez architects international SL, Calle Libertad 20, 4D 280004 Madrid





Projet n° 12 : Au balcon

Knopf & Sauter architectes SA, route de l'aérodrome 33, 1730 Ecuwillens

